

English	French
CHARGEPOINT AS A SERVICE AGREEMENT	CONTRAT CHARGEPOINT AS A SERVICE
This ChargePoint EV Charging as a Service Agreement (this "Agreement") is made and entered into by and between the customer specified during the ChargePoint as a Service ("CPaaS") order process (the "Customer"), and ChargePoint Network (France) SAS B.V., a company with limited liability by shares, registered with the Chamber of Commerce under number 843 873 464	Le présent Contrat ChargePoint as a Service relatif à la recharge électrique (le « Contrat ») est conclu entre le client spécifié lors du processus de commande ChargePoint as a Service (« CPaaS ») (le « Client ») et le Réseau ChargePoint (France) SAS B.V., une société à responsabilité limitée par actions, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 843 873 464
RCS PARIS, whose registered office is located at 12 Rue de la Chaussé d'Antin, 75009 Paris, R.C.S.	RCS PARIS, dont le siège social est sis au 12 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris, R.C.S.
Paris, France ("CPF" or "ChargePoint") as of the date this Agreement is electronically accepted by Customer (the "Effective Date").	Paris, France (« CPF » ou « ChargePoint ») à compter de la date de signature électronique du présent Contrat par le Client (la « Date d'entrée en vigueur »).
Customer and CPF are each sometimes referred to herein as a "Party" and collectively as the "Parties".	Le Client et CPF peuvent être ci-après individuellement dénommés une « Partie » et collectivement les « Parties ».
PURPOSE OF THE AGREEMENT	FINALITÉ DU CONTRAT
The Parties are entering into this Agreement in order to describe the terms and conditions under which CPF shall provide an electric vehicle ("EV") charging service subscription (the "Charging Service") to Customer's locations (each, a "Location").	Les Parties concluent le présent Contrat afin de décrire les conditions générales en vertu desquelles CPF s'engage à fournir un abonnement au service de recharge de véhicules électriques (« Véhicule électrique ») (le « Service de recharge ») sur les sites du Client (individuellement désignés un « Site »).
As part of Customer's subscription to the Charging Service, ChargePoint shall install one or more EV charging stations ("Charging Stations") at each Location, as directed by Customer.	Dans le cadre de l'abonnement du Client au Service de recharge, ChargePoint s'engage à installer une ou plusieurs bornes de recharge de véhicules électriques (« Bornes de recharge ») sur chaque Site, selon les instructions du Client.
Under the Charging Service, Customer shall, among other things, be entitled to create access control lists, charge EV drivers a fee, set EV charging pricing and access information regarding charging activity at the Charging Stations.	Dans le cadre du Service de recharge, le Client est, entre autres, autorisé à créer des listes de contrôle d'accès, à faire payer les conducteurs de véhicules électriques, à fixer les tarifs de recharge de véhicules électriques et à accéder aux informations relatives à l'activité de recharge au niveau des Bornes de recharge.
1. AGREEMENT TERM; SUBSCRIPTION TERM; EXHIBITS.	1. DURÉE DU CONTRAT ; PÉRIODE D'ABONNEMENT ; ANNEXES.
1.1 CPF offers Charging Services for terms of three and five years (each, a "Subscription Term").	1.1 CPF propose des Services de recharge pour des périodes de trois et de cinq ans (individuellement désignées une « Période d'abonnement »).
Prior to the commencement of Charging Services, Customer shall make a binding election to subscribe to the Charging Services for either the three or five year term by accepting the quote provided by CPF.	Avant de commencer à bénéficier des Services de recharge, le Client doit obligatoirement choisir s'il souhaite s'abonner aux Services de recharge pour une période de trois ou de cinq ans en acceptant le devis remis par CPF.
CPF shall provide the Charging Service to Customer for the term specified by Customer.	CPF s'engage à fournir le Service de recharge au Client pendant la période spécifiée par le Client.

Parties agree that, if and to the extent deemed appropriate by CPF, the Charging Service, including but not limited to maintenance of Charging Stations, the ChargePoint Services and Flex Billing (as defined below), may also be performed by an Affiliate of CPF.	Les Parties conviennent que, si et dans la mesure où CPF le juge approprié, le Service de recharge, comprenant notamment la maintenance des Bornes de recharge, les Services ChargePoint et la Facturation Flex (tels que définis ci-dessous), peut également être assuré par une Société affiliée de CPF.
For the purpose of this Agreement, an Affiliate shall mean any subsidiary and any entity directly or indirectly controlling, controlled by or under the joint control with CPF or Customer within the meaning of Article L. 233-3 of the French commercial code.	Aux fins du présent Contrat, une Société affiliée désigne toute filiale et toute entité qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle conjoint avec CPF ou le Client au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce français.
1.2 Customer's initial subscription term to Charging Services will commence on the first to occur of the following:	1.2 La période initiale d'abonnement du Client aux Services de recharge commence lorsque l'un des événements suivants se produit :
(i) the date on which ChargePoint has caused the final installation of the Charging Stations and made the Charging Service available to Customer or (ii) sixty (60) days from the date Customer subscribes to the Charging Services (the date on which Customer's subscription commences is referred to in this Agreement as, the "Subscription Commencement Date").	(i) la date à laquelle ChargePoint a procédé à l'installation définitive des Bornes de recharge et a mis le Service de recharge à la disposition du Client ou (ii) soixante (60) jours à compter de la date à laquelle le Client s'est abonné aux Services de recharge (dans le présent Contrat, la date à laquelle l'abonnement du Client commence est dénommée la « Date de début d'abonnement »).
All renewal terms will begin on the day following the expiration date of Customer's previous subscription term (the "Renewal Date").	Chaque période de renouvellement commence le jour suivant la date d'expiration de la précédente période d'abonnement du Client (la « Date de renouvellement »).
1.3 This Agreement includes the ChargePoint Privacy Policy, (as amended from time to time) the Joint Controller Agreement (DocuSign Envelope ID: 2D57A9D7-B97A-4251-810D-E29FCB3B6F56) that may be found using the following link: https://www.chargepoint.com/fr-fr/legal/jca/ and the following Exhibits, which are made a part of, and are hereby incorporated into, this Agreement by reference.	1.3 Le présent Contrat comprend la Politique de confidentialité de ChargePoint (modifiée périodiquement), le Contrat de responsabilité commune (ID de l'enveloppe DocuSign : 2D57A9D7-B97A-4251-810D-E29FCB3B6F56) qui peut être consulté via le lien suivant : https://www.chargepoint.com/fr-fr/legal/jca/ et les Annexes suivantes, qui font partie intégrante du présent Contrat et qui y sont intégrées par renvoi.
1.	1.
Exhibit 1:	Annexe 1 :
Site Preparation and Readiness Certificate	Certificat de préparation et de disponibilité du site
2.	2.
Exhibit 2:	Annexe 2 :
Flex Billing	Facturation Flex
3.	3.
Exhibit 3:	Annexe 3 :
Terms Regarding Granting and Receipt of Rights	Conditions d'octroi et d'obtention de droits
4.	4.
Exhibit 4:	Annexe 4 :
Insurance Policy Requirements	Exigences en matière de police d'assurance
5.	5.

Exhibit 5:	Annexe 5 :
Termination Fee Schedule	Barème des frais de résiliation
2. PAYMENTS.	2. PAIEMENTS.
Customer will receive invoices for the Subscription Term related fees, specifying their due dates, to be paid in relation to the entire duration of such Subscription Term.	Le Client reçoit des factures pour les frais liés à la Période d'abonnement, sur lesquelles sont précisées les dates d'échéance ; il s'engage à les payer pendant toute la durée de ladite Période d'abonnement.
Thereafter, ChargePoint will invoice Customer starting from the Renewal Date.	Par la suite, ChargePoint facture le Client à compter de la Date de renouvellement.
All amounts shall be paid by Customer ultimately on their due dates as specified on the invoices.	Tous les montants doivent être payés par le Client aux dates d'échéance spécifiées sur les factures.
If no due date is specified, the amount shall be paid within thirty (30) days of the date of the invoice.	Si aucune date d'échéance n'est spécifiée, le montant doit être payé dans les trente (30) jours suivant la date de la facture.
Any amount owed that is not paid when due will accrue interest at a rate corresponding to the rate applied by the European Central Bank (ECB) at its most recent refinancing operation plus ten (10) percentage points.	Tout montant dû non payé à la date d'échéance porte intérêt à un taux correspondant à celui appliqué par la Banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage.
If any amount owing by Customer under this Agreement is overdue more than thirty (30) days after the Customer's receipt of a notice served in accordance with Section 7 (i), CPF may, without otherwise limiting CPF's rights or remedies, terminate the Agreement, suspend the use of the Charging Service, and/or enter onto Customer's premise for the purpose of reclaiming the Charging Stations.	Si un montant dû par le Client en vertu du présent Contrat est en retard de plus de trente (30) jours suite à la réception par le Client d'un avis signifié conformément à la Section 7 (i), CPF peut, sans porter préjudice à ses droits ou à ses recours, résilier le Contrat, suspendre l'utilisation du Service de recharge et/ou pénétrer dans les locaux du Client afin de récupérer les Bornes de recharge.
CPF shall be entitled to a fixed charge for debt recovery of €40, it being agreed that Customer shall be liable for all costs, if such costs exceed the amount of such fixed charge, including reasonable legal fees and Charging Station recovery fees, incurred by CPF in connection with its efforts to collect any past due amounts.	CPF a droit à une redevance fixe de 40 € pour le recouvrement des créances, étant entendu que le Client est responsable de tous les frais, si ces frais dépassent le montant de cette redevance fixe, y compris les frais juridiques raisonnables et les frais de recouvrement liés aux Bornes de recharge, encourus par CPF dans le cadre de ses efforts pour recouvrer les montants en souffrance.
3. CHARGING STATIONS.	3. BORNES DE RECHARGE.
3.1 Charging Stations.	3.1 Bornes de recharge.
The Charging Services will be provided, in part, through the Charging Stations installed by ChargePoint at each Location.	Les Services de recharge sont fournis, en partie, par le biais des Bornes de recharge installées par ChargePoint sur chaque Site.
This Section describes the terms and conditions governing the installation of the Charging Stations at Customer Locations.	La présente Section décrit les conditions générales régissant l'installation des Bornes de recharge sur les Sites du Client.
3.2 Site Preparation and Installation of Charging Stations.	3.2 Préparation du site et installation des bornes de recharge.
3.2.1 Customer shall inform CPF of the parking spaces at which the Charging Stations are to be installed (the "Designated Parking Spaces").	3.2.1 Le Client doit informer CPF des places de stationnement sur lesquelles les Bornes de recharge doivent être installées (les « Places de stationnement désignées »).

Customer shall be responsible for performing Site Preparation, as described below.	Le Client est responsable de la Préparation du site, telle que décrite ci-dessous.
After Site Preparation is complete, CPF shall install the Charging Stations it intends to use to deliver the Charging Services.	Une fois la Préparation du site terminée, CPF s'engage à installer les Bornes de recharge que le Client a l'intention d'utiliser pour fournir les Services de recharge.
CPF has designated operations and maintenance partners (each, a "CPF Partner"), who can assist Customer with Site Preparation.	CPF a désigné des partenaires d'exploitation et de maintenance (individuellement désignés un « Partenaire CPF ») qui peuvent aider le Client en vue de la Préparation du site.
All Site Preparation services performed by a CPF Partner on behalf of Customer shall be performed pursuant to a separate agreement between such CPF Partner and Customer.	Tous les services de Préparation du site réalisés par un Partenaire CPF pour le compte du Client doivent être réalisés conformément à un contrat distinct conclu entre ledit Partenaire CPF et le Client.
For purposes of this Agreement, the term "Site Preparation" shall mean, without limitation, performing any electrical service upgrades, installing conduit runs, running wiring, installing cell repeaters, ensuring cellular coverage and other site work necessary to provide adequate power and connectivity to each of the Designated Parking Spaces according to CPF's published specifications and available on CPF's website at: https://www.chargepoint.com/files/Make-Ready-Requirements-Specification.pdf	Aux fins du présent Contrat, le terme « Préparation du site » fait référence, sans s'y limiter, à la réalisation de toute mise à niveau du service électrique, à l'installation de conduits, de câbles, de répéteurs cellulaires, d'une couverture cellulaire et à toute autre tâche nécessaire pour fournir une alimentation et une connectivité adéquates à chacune des Places de stationnement désignées conformément aux spécifications publiées par CPF, disponibles sur le site Web de CPF à l'adresse suivante : https://www.chargepoint.com/files/Make-Ready-Requirements-Specification.pdf
3.2.2 After Customer completes Site Preparation, Customer will notify ChargePoint that it may install the Charging Stations by providing notice, in the form of a Site Preparation and Readiness Certificate (as set out in Exhibit 1) completed by Customer's contractor, to ChargePoint at the address for such notices set forth in Section 20.	3.2.2 Lorsque le Client a effectué la Préparation du site, le Client doit informer ChargePoint qu'il peut procéder à l'installation des Bornes de recharge en lui remettant un Certificat de préparation et de disponibilité du site (comme indiqué à l'Annexe 1) complété par son sous-traitant à l'adresse appropriée pour ce type d'avis, telle qu'indiquée dans la Section 20.
Notwithstanding anything to the contrary contained in the immediately preceding sentence, the Site Preparation and Readiness Certificate is not required if a CPF Partner performs the Site Preparation work.	Nonobstant toute disposition contraire dans la phrase précédente, le Certificat de préparation et de disponibilité du site n'est pas requis si un Partenaire CPF effectue les travaux de Préparation du site.
In such event, Customer need only deliver notice to ChargePoint that Site Preparation has been completed for the Designated Parking Spaces.	Dans ce cas, le Client doit seulement informer ChargePoint que la Préparation du site a été effectuée pour les Places de stationnement désignées.
If Customer does not use a ChargePoint Partner to complete Site Preparation and if ChargePoint attempts to install the Charging Stations, but is unable to do so because the Site Preparation has not been completed in accordance with ChargePoint's published specifications, Customer agrees to pay a re-dispatch fee of EUR 300 within thirty (30) days of receipt of ChargePoint's invoice for such fee.	Si le Client ne fait pas appel à un Partenaire ChargePoint pour effectuer la Préparation du site et si ChargePoint tente d'installer les Bornes de recharge, mais en est incapable car la Préparation du site n'a pas été effectuée conformément aux spécifications publiées par ChargePoint, le Client s'engage à payer des frais de réexpédition de 300 EUR dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture de ChargePoint pour lesdits frais.
3.3 Maintenance of Charging Stations	3.3 Maintenance des Bornes de recharge

3.3.1 ChargePoint shall ensure that the Charging Stations function in accordance with published specifications during the Term.	3.3.1 ChargePoint doit s'assurer que les Bornes de recharge fonctionnent conformément aux spécifications publiées pendant la durée du présent Contrat.
In the event Customer knows of or becomes aware of any malfunctioning Charging Station, Customer shall promptly notify CPF of such malfunction.	Lorsque le Client prend connaissance du mauvais fonctionnement d'une Borne de recharge, il doit en avertir rapidement CPF.
ChargePoint will respond to Customer within two (2) business days of learning of a malfunctioning Charging Station.	ChargePoint doit répondre au Client dans les deux (2) jours ouvrables suivant la constatation du mauvais fonctionnement d'une Borne de recharge.
Customer will cooperate with CPF, so that CPF may remotely diagnose an issue with the Charging Station.	Le Client s'engage à coopérer avec CPF pour que CPF puisse diagnostiquer à distance la défaillance qui affecte la Borne de recharge.
Customer shall not directly or indirectly service, repair, modify or adjust the Charging Stations.	Le Client ne doit pas, directement ou indirectement, entretenir, réparer, modifier ou régler les Bornes de recharge.
ChargePoint's obligations include providing labor and parts coverage for vandalism, damage or other problems caused by accidents or negligence.	Les obligations de ChargePoint incluent la couverture de la main-d'œuvre et des pièces en cas de vandalisme, de dommages ou d'autres problèmes provoqués par des accidents ou une négligence.
3.3.2 ChargePoint's obligations under this Section 3 do not include repairing, replacing monitoring or servicing anything other than the Charging Stations.	3.3.2 Les obligations de ChargePoint en vertu de la Section 3 n'incluent pas la réparation, le remplacement, la surveillance ou l'entretien de tout autre élément que les Bornes de recharge.
For example, ChargePoint will not configure, repair, replace or otherwise maintain repeaters installed by Customer as part of the Site Preparation Process.	Par exemple, ChargePoint ne configure pas, ne répare pas, ne remplace pas et n'assure pas la maintenance des répéteurs installés par le Client dans le cadre du processus de Préparation du site.
3.3.3 Customer agrees that it shall not interfere with, or cause its employees or agents to interfere with, CPF's performance of maintenance services, or in any other way interfere with CPF's responsibilities under this Agreement.	3.3.3 Le Client s'engage à ne pas interférer ni inciter ses employés ou agents à interférer avec l'exécution des services de maintenance de CPF, et à ne pas interférer de quelque manière que ce soit avec les responsabilités de CPF en vertu du présent Contrat.
3.3.4 Customer agrees to provide CPF or its service partners with access, during normal business hours (9:00 a.m. to 5:00 p.m., Monday to Friday), to the Charging Stations in order to perform required maintenance work.	3.3.4 Le Client s'engage à fournir à CPF ou à ses partenaires de service un accès, pendant les heures normales d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00), aux Bornes de recharge aux fins de l'exécution des travaux de maintenance requis.
In addition, Customer shall designate in writing a Customer manager who shall act as Customer's sole liaison with CPF for those matters covered by this Agreement.	En outre, le Client doit désigner par écrit un responsable Client agissant en qualité de représentant exclusif du Client auprès de CPF pour toutes les questions abordées dans le présent Contrat.
Customer shall update CPF in writing, in the event it wishes to designate a new Customer manager.	Si le Client souhaite désigner un nouveau responsable Client, il doit en informer CPF par écrit.
3.3.5 Customer agrees, at its own expense and at all times during the Term, to keep public areas, parking spaces, streets and sidewalks appurtenant to the Designated Parking Spaces reasonably free of debris and rubbish and in good repair and condition.	3.3.5 Le Client s'engage, à ses propres frais et en tout temps pendant la durée du présent Contrat, à veiller à ce qu'aucun débris ou déchet n'encombre les espaces publics, les places de stationnement, les rues et les trottoirs attenants aux Places de stationnement désignées et à maintenir ces derniers propres et bien entretenus.
4. CHARGEPOINT SERVICES TO BE PROVIDED.	4. SERVICES CHARGEPOINT À FOURNIR.

During the Term, ChargePoint shall make available to Customer ChargePoint Services, meaning cloud service offerings including API's and application service plans necessary to permit Customer to manage the Charging Stations.	Pendant la durée du présent Contrat, ChargePoint s'engage à mettre à la disposition du Client les services ChargePoint, à savoir les offres de services de cloud, y compris les abonnements aux API et aux applications nécessaires pour permettre au Client de gérer les Bornes de recharge.
5. RESPONSIBILITIES AND AGREEMENTS.	5. RESPONSABILITÉS ET ACCORDS.
5.1 OPERATION OF CHARGEPOINT.	5.1 EXPLOITATION DE CHARGEPOINT.
CPF agrees to provide and shall be solely responsible for:	CPF s'engage à fournir et à être seul responsable de :
(i) provisioning and operating, maintaining, administering and supporting the open-platform network of electric vehicle charging stations and the vehicle charging applications the network delivers, that is operated and maintained by CPF and its Affiliates (the "ChargePoint Network"); (ii) provisioning and operating, maintaining, administering and supporting the applications offered on the ChargePoint Services; and (iii) operating the ChargePoint Network in compliance with all applicable laws.	(i) la mise en service et l'exploitation, la gestion, l'administration et l'assistance du réseau de plateformes ouvertes de bornes de recharge de véhicules électriques et des applications de recharge de véhicules fournis par le réseau, exploités et gérés par CPF et ses Sociétés affiliées (le « Réseau ChargePoint ») ; (ii) la mise en service et l'exploitation, la gestion, l'administration et l'assistance des applications proposées dans le cadre des Services ChargePoint ; et (iii) l'exploitation du Réseau ChargePoint conformément à l'ensemble des lois en vigueur.
CPF will protect the confidentiality and security of all personally identifiable information in accordance with all applicable laws and regulations and the CPF Privacy Policy.	CPF s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité de toutes les informations personnelles identifiables conformément à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur et à la Politique de confidentialité CPF.
5.2 LIMITATIONS ON RESPONSIBILITY.	5.2 LIMITES DE RESPONSIBLITÉ.
CPF shall not be responsible for, and makes no representation or warranty with respect to the following:	CPF ne peut être tenu responsable et n'offre aucune garantie quant aux éléments suivants :
(i) specific location(s) or number of Charging Stations now, or in the future, owned, operated and/or installed by persons other than Customer, or the total number of Charging Stations that comprise ChargePoint; (ii) continuous availability of electrical service to any of Customer's Charging Stations; (iii) continuous availability of any wireless or cellular communications network or Internet service provider network necessary for the continued operation by CPF of ChargePoint; and (iv) availability of or interruption of the ChargePoint Network attributable to unauthorised intrusions and/or (v) charging stations that are not registered with and activated on the ChargePoint Network.	(i) les emplacements ou le nombre de Bornes de recharge, actuelles et futures, détenues, exploitées et/ou installées par des personnes autres que le Client, ou le nombre total de Bornes de recharge qui constituent le Réseau ChargePoint ; (ii) la disponibilité continue du service électrique sur toute Borne de recharge du Client ; (iii) la disponibilité continue d'un quelconque réseau de communication mobile ou du réseau d'un fournisseur d'accès à Internet nécessaire à la continuité de l'exploitation par CPF de ChargePoint ; et (iv) la disponibilité ou l'interruption du Réseau ChargePoint imputable à une intrusion ; et/ou (v) les Bornes de recharge qui ne sont pas enregistrées et activées sur le Réseau ChargePoint.
5.3 CUSTOMER'S RESPONSIBILITIES AND AGREEMENTS FOR CHARGEPOINT SERVICES	5.3 RESPONSABILITÉS DU CLIENT ET ACCORDS CONCERNANT LES SERVICES CHARGEPOINT
5.3.1 GENERAL.	5.3.1 GÉNÉRALITÉS.
All use of the ChargePoint Services by Customer, its employees and agents and its grantees of Rights as defined in Exhibit 3 shall comply with this Agreement and all of the rules, limitations and policies of CPF set forth in this Agreement.	Toute utilisation des Services ChargePoint par le Client, ses employés et agents et ses Bénéficiaires tels que définis à l'Annexe 3 doit respecter le présent Contrat et toutes les règles, limites et politiques de CPF énoncées dans le présent Contrat.

All ChargePoint Services account details, passwords, keys, etc. are granted to Customer's solely for Customer's own use (and the use of its grantees of Rights), and Customer shall keep all such items secure and confidential.	Tous les détails des comptes de Services ChargePoint, mots de passe, clés, etc., sont octroyés au Client pour son usage personnel uniquement (et celui de ses Bénéficiaires). Le Client doit veiller à la sécurité et à la confidentialité de ces données.
Customer shall use reasonable efforts to prevent, and shall be fully liable to CPF for, any unauthorised access to or use of ChargePoint or ChargePoint Services via Customer's Charging Stations, ChargePoint Services account(s) or other equipment.	Le Client doit prendre des mesures raisonnables pour empêcher et est entièrement responsable envers CPF de tout accès ou utilisation non autorisé de ChargePoint ou des Services ChargePoint via les Bornes de recharge du Client, le ou les compte(s) de Services ChargePoint ou tout autre équipement.
Customer shall immediately notify CPF upon becoming aware of any such unauthorised use.	Le Client doit immédiatement prévenir CPF s'il a connaissance d'une telle utilisation non autorisée.
5.3.2 REPRESENTATIONS AND WARRANTIES OF CUSTOMER.	5.3.2 DÉCLARATIONS ET GARANTIES DU CLIENT.
Customer represents and warrants to CPF that:	Le client déclare et garantit à CPF que :
(i) it has the power and authority to enter into and be bound by this Agreement and shall have the power and authority to subscribe to the Charging Service; (ii) the electrical usage to be consumed by Customer's Charging Stations will not violate or otherwise conflict with the terms and conditions of any applicable electrical purchase or other agreement including, without limitation, any lease, to which Customer is a party; and (iii) it has full power and authority to permit ChargePoint to install the Charging Stations at the Designated Parking Spaces.	(i) il dispose du pouvoir et de l'autorité nécessaires pour conclure et être lié par le présent Contrat et qu'il dispose du pouvoir et de l'autorité nécessaires pour s'abonner au Service de recharge ; (ii) la consommation électrique des Bornes de recharge du Client ne viole en rien les conditions générales de tout contrat d'achat d'électricité ou autre contrat applicable, y compris, sans s'y limiter, tout bail auquel le Client est partie ; et (iii) qu'il dispose du pouvoir et de l'autorité nécessaires pour permettre à ChargePoint d'installer les Bornes de recharge sur les Places de stationnement désignées.
5.3.3 USE RESTRICTIONS AND LIMITATIONS OF CHARGEPOINT SERVICES.	5.3.3 RESTRICTIONS ET LIMITES D'UTILISATION DES SERVICES CHARGEPOINT.
Customer shall not:	Le Client ne doit pas :
a) sell, resell, license, rent, lease or otherwise transfer the ChargePoint Services or any data collected or maintained by CPF, including its Affiliates, in connection with the operation of ChargePoint therein to any third party;	(a) vendre, revendre, céder sous licence, louer ou transférer de quelque manière que ce soit les Services ChargePoint ou toute donnée recueillie ou conservée par CPF, y compris par ses Sociétés affiliées, dans le cadre de l'exploitation de ChargePoint, à une tierce partie ;
(b) interfere with or disrupt the Charging Services, the ChargePoint Network, servers, or networks connected to the ChargePoint Services, or disobey any requirements, procedures, policies, or regulations of networks connected to the ChargePoint Network;	(b) interférer avec ou interrompre les Services de recharge, le Réseau ChargePoint, les serveurs ou réseaux connectés aux Services ChargePoint, ou enfreindre toute exigence, procédure, politique ou réglementation s'appliquant aux réseaux connectés au Réseau ChargePoint ;
(c) attempt to gain unauthorised access to the ChargePoint Network or the Charging Services or related systems or networks or any data contained therein, or access or use the Charging Services through any technology or means other than those provided or expressly authorised by CPF;	(c) tenter d'accéder sans autorisation au Réseau ChargePoint, aux Services de recharge, aux systèmes ou réseaux associés ou aux données qu'ils contiennent, ou accéder ou utiliser les Services de recharge par le biais d'une technologie ou d'un moyen autre que ceux fournis ou expressément autorisés par CPF ;
(d) reverse engineer, decompile or otherwise attempt to extract the source code of the Charging Services, including, without limitation, the Charging Stations and ChargePoint Services, or any part thereof, except to the extent expressly permitted or required by applicable law;	(d) recourir à l'ingénierie inverse, décompiler ou tenter d'extraire tout ou partie du code source des Services de recharge, y compris, sans s'y limiter, des Bornes de recharge et des Services ChargePoint, sauf dans les limites expressément permises ou exigées par la loi en vigueur ;

(e) create derivative works based on the ChargePoint Network, the Charging Services, or any of ChargePoint's, including its Affiliates', trade marks, service marks, trade names, logos, domain names, and other distinctive brand features and designations used in connection with ChargePoint, including its Affiliates, manufactured Charging Stations, (the "CPF Marks") and all other CPF-supplied material developed by CPF or its Affiliates;	(e) créer des produits dérivés basés sur le Réseau ChargePoint, les Services de recharge ou toute autre marque commerciale, marque de service, nom commercial, logo, nom de domaine et autre désignation et élément de marque distinctif de ChargePoint, y compris de ses Sociétés affiliées, utilisés en relation avec ChargePoint, y compris ses Sociétés affiliées, les Bornes de recharge fabriquées par CPF, (les « Marques de CPF ») et tous les autres articles fournis par CPF, développés par CPF ou ses Sociétés affiliées ;
(f) remove, conceal or cover the CPF Marks or any other markings, labels, legends, trade marks, company or trade names installed or placed on the Charging Stations or any peripheral equipment for use in connection therewith;	(f) retirer, dissimuler ou recouvrir les Marques de CPF ou tout autre marquage, libellé, légende, marque commerciale ou nom commercial ou de société apposé ou placé sur les Bornes de recharge ou sur tout équipement périphérique utilisé avec les Bornes de recharge ;
(g) except as otherwise expressly permitted by this Agreement or in any applicable data sheet relating to the Charging Service, copy, frame or mirror any part of the Charging Service, other than copying or framing on Customer's own intranets or otherwise solely for Customer's own internal business use and purposes;	(g) copier, produire une image miroir ou remonter toute partie du Service de recharge, sauf disposition contraire expressément autorisée par le présent Contrat ou par toute fiche technique applicable se rapportant au Service de recharge, excepté sur l'intranet ou autre support similaire du Client et uniquement à des fins professionnelles pour une utilisation en interne ;
(h) access the ChargePoint Network, any part of the Charging Services for any competitive purpose, or for any improper purpose whatsoever, including, without limitation, in order to build a competitive product or service or copy any features, functions, interface, graphics or "look and feel;"	(h) accéder au Réseau ChargePoint ou à toute partie des Services de recharge à des fins concurrentielles, ou à toutes autres fins inappropriées quelles qu'elles soient, y compris, sans s'y limiter, dans le but de créer un produit ou un service concurrent ou de copier une caractéristique, une fonctionnalité, une interface, des graphiques ou une apparence générale ;
(i) use any robot, spider, site search/retrieval application, or other device to retrieve or index any portion of the Charging Services or collect information about ChargePoint users for any unauthorised purpose;	(i) utiliser un robot, un robot d'indexation, un aspirateur de site ou toute autre technologie pour récupérer ou indexer toute partie des Services de recharge ou recueillir des informations sur les utilisateurs de ChargePoint à des fins non autorisées ;
(j) upload, transmit or introduce any malicious code to ChargePoint or Charging Services;	(j) télécharger, transmettre ou introduire un code malveillant dans ChargePoint ou les Services de recharge ;
(k) use any of the Charging Services if Customer is a person barred from such use under the laws of France or of any other jurisdiction; or	(k) utiliser l'un des Services de recharge si le Client n'en a pas le droit conformément à la législation française ou à toute autre juridiction ; ou
(l) use the ChargePoint Services to upload, post, display, transmit or otherwise make available (i) any inappropriate, defamatory, obscene, or unlawful content; (ii) any content that infringes any patent, trade mark, company name, trade name, copyright, trade secret or other proprietary right of any party; (iii) any messages, communication or other content that promotes pyramid schemes, chain letters, constitutes disruptive commercial messages or advertisements, or is prohibited by applicable law, the Agreement or the API documentation	(l) utiliser les Services ChargePoint pour télécharger, poster, afficher, transmettre ou rendre disponible d'une quelconque façon (i) des contenus inappropriés, diffamatoires, indécent ou illégaux ; (ii) des contenus ne respectant pas un brevet, une marque commerciale, une dénomination sociale, un nom commercial, un droit d'auteur, un secret commercial ou tout autre droit exclusif de tiers ; (iii) tout message, communication ou autre contenu promotionnel de vente pyramidale, lettre en chaîne, qui constitue un message non sollicité ou publicitaire, ou est interdit par la loi en vigueur, le présent Contrat ou la documentation API ;

(m) Utilize the Content as defined hereunder for any other purpose other than Customer's internal business purpose.	(m) utiliser le contenu tel que défini ci-dessous à toute autre fin qu'aux fins commerciales internes du Client.
5.3.4 OWNERSHIP OF CONTENT.	5.3.4 PROPRIÉTÉ DU CONTENU.
To the maximum extent permitted by the applicable laws ChargePoint, or its Affiliates, shall own and hold all right, title and interest in and to the following:	Dans la mesure permise par les lois en vigueur, ChargePoint ou ses Sociétés affiliées détiennent et possèdent tous les droits, titres et intérêts relatifs à ce qui suit :
(a) Content, including all data collected or maintained by CPF, or its Affiliates, in the operation of ChargePoint, the ChargePoint Services and the Charging Stations; and	(a) le Contenu, y compris toute donnée recueillie ou conservée par CPF, y compris par ses Sociétés affiliées, dans le cadre de l'exploitation de ChargePoint, des Services ChargePoint et des Bornes de recharge ; et
(b) CPF Property, including (i) ChargePoint, (ii) the ChargePoint Services, (iii) all data generated or collected by CPF, or its Affiliates, in connection with the operation of ChargePoint and ChargePoint Services, (iv) the CPF Marks and (v) all other CPF-supplied material developed or provided by CPF, or its Affiliates, for Subscriber use in connection with the ChargePoint Services.	(b) la Propriété de CPF, notamment (i) ChargePoint, (ii) les Services ChargePoint, (iii) toutes les données générées ou recueillies par CPF ou ses Sociétés affiliées dans le cadre de l'exploitation de ChargePoint et des Services ChargePoint, (iv) les Marques de CPF et (v) tous les autres articles développés, assurés ou fournis par CPF ou ses Sociétés affiliées à l'Abonné dans le cadre des Services ChargePoint.
5.3.5 LIMITED LICENCE TO CPF.	5.3.5 LICENCE LIMITÉE POUR CPF.
Customer hereby grants to CPF and its Affiliates a royalty-free, worldwide, non-assignable, non-transferable, and non-exclusive licence to use the Customer's property solely in accordance with the terms of this Agreement (including without limitation all limitations and restrictions on such use) to the extent necessary for CPF to provide the Charging Services.	Le Client concède à CPF et ses Sociétés affiliées une licence gratuite, mondiale, non cessible, non transférable et non exclusive pour utiliser la propriété du Client conformément aux termes du présent Contrat (y compris, sans s'y limiter, toutes les limites et restrictions applicables à cette utilisation) dans la mesure nécessaire pour permettre à CPF de fournir les Services de recharge.
CPF and its Affiliates may utilize the various trade marks, service marks, company names, trade names, logos, domain names, and other distinctive brand features and designations used by Customer in connection with its business (the "Customer Marks") to advertise that Customer is using the Charging Services.	CPF et ses Sociétés affiliées peuvent utiliser les marques commerciales, marques de service, dénominations sociales, noms commerciaux, logos, noms de domaine et autres désignations et éléments de marque distinctifs utilisés par le Client dans le cadre de ses activités (les « Marques du Client ») pour annoncer que le Client utilise les Services de recharge.
CPF and its Affiliates shall have a royalty-free, worldwide, transferable, sublicensable, irrevocable licence for the maximum duration of protection of the corresponding rights and on any media, to use or incorporate in the Charging Services any suggestions, enhancement requests, recommendations or other feedback provided by Customer or Customer Rights Grantees relating to the Charging Services.	CPF et ses Sociétés affiliées disposent d'une licence gratuite, mondiale, transférable, permettant l'octroi d'une sous-licence, et irrévocabile pour la durée maximale de protection des droits correspondants et sur tout support, pour utiliser ou intégrer aux Services de recharge toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation ou autre commentaire fourni par le Client ou ses Bénéficiaires concernant les Services de recharge.
5.3.6 ADDITIONAL TERMS REGARDING CPF MARKS.	5.3.6 CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES S'APPLIQUANT AUX MARQUES DE CPF.
(a) USE LIMITATIONS.	(a) LIMITES D'UTILISATION.
Customer shall not use any of the CPF Marks for or with any products, except in the manner permitted pursuant to CPF's usage guidelines.	Le Client ne doit utiliser aucune des Marques de CPF relativement à tout produit, sauf dans la mesure permise par les directives d'utilisation de CPF.
From time to time, CPF may provide updated CPF Mark usage guidelines, and Customer shall thereafter comply with such updated guidelines.	De temps à autre, CPF peut revoir les règles d'utilisation des Marques de CPF. Le Client doit dès lors se conformer auxdites règles mises à jour.

For any use of the CPF Mark not authorised by such guidelines, or if no such guidelines are provided, then for each initial use of the CPF Mark, Customer must obtain CPF's prior written consent, and after such consent is obtained, Customer may use the CPF Mark in the approved manner.	Pour toute utilisation de la Marque de CPF non autorisée par ces règles, ou si lesdites règles ne sont pas fournies, et pour la première utilisation de chaque Marque de CPF, le Client doit obtenir l'accord écrit préalable de CPF. Une fois cet accord obtenu, le Client peut utiliser la Marque de CPF selon les modalités approuvées.
All use by Customer of CPF's Marks (including any goodwill associated therewith) will inure to the benefit of CPF and its Affiliates.	Toute utilisation des Marques de CPF par le Client (y compris l'achalandage qui lui est associé) se fait au profit de CPF et de ses Sociétés affiliées.
(b) PROHIBITIONS.	(b) INTERDICTIONS.
Customer shall not use or display any CPF Mark (or any likeness of a CPF Mark):	Le Client ne doit pas utiliser ou afficher une Marque de CPF (ou tout élément ressemblant à une Marque de CPF) :
(i) as a part of the name under which Customer's business is conducted or in connection with the name of a business of Customer or its Affiliates;	(i) dans le nom sous lequel le Client mène ses activités ou en relation avec le nom d'une activité du Client ou de ses Sociétés affiliées ;
(ii) in any manner that (x) implies a relationship or affiliation with CPF other than as described under the Agreement, (y) implies any sponsorship or endorsement by CPF, or (z) can be reasonably interpreted to suggest that any Customer content and services has been authored by, or represents the views or opinions of CPF or CPF personnel;	(ii) de quelque manière que ce soit qui (x) implique une relation ou une affiliation à CPF autre que celle décrite dans le Contrat, (y) implique un parrainage ou une reconnaissance par CPF, ou (z) peut raisonnablement être interprétée comme suggérant qu'un Contenu ou Service du Client a été autorisé par, ou représente l'avis de CPF ou du personnel de CPF ;
(iii) in any manner intended to disparage CPF, the ChargePoint Network, or the Charging Services, or in a manner that is misleading, defamatory, infringing, libelous, disparaging, obscene or otherwise objectionable to CPF;	(iii) de manière à dénigrer CPF, le Réseau ChargePoint ou les Services de recharge, ou de manière trompeuse, diffamatoire, illicite, offensante, obscène ou autrement répréhensible à l'égard de CPF ;
(iv) in any manner that violates any law or regulation; or	(iv) de manière à violer la loi ou la réglementation ; ou
(v) that is distorted or altered in any way (including squeezing, stretching, inverting, discoloring, etc.) from the original form provided by CPF.	(v) de manière déformée ou altérée (y compris par écrasement, étirement, inversion, décoloration, etc.) par rapport à la forme originale fournie par CPF.
(c) NO REGISTRATION OF CPF MARKS.	(c) AUCUN ENREGISTREMENT DE MARQUES DE CPF.
Customer shall not, directly or indirectly, register or apply for, or cause to be registered or applied for, any CPF Marks or any patent, trade mark, service mark, copyright, company name, trade name, domain name or registered design that is substantially or confusingly similar to or more generally infringes a CPF Mark, patent, trade mark, service mark, copyright, company name, trade name, domain name or registered design of CPF or its Affiliates, or that is licenced to, connected with or derived from confidential, material or proprietary information imparted to or licenced to Customer by CPF.	Le Client ne doit pas, directement ou indirectement, enregistrer ou faire une demande d'enregistrement, ou causer un enregistrement ou une demande d'enregistrement, de toute Marque de CPF ou de tout brevet, marque commerciale, marque de service, droit d'auteur, dénomination commerciale, nom commercial, nom de domaine ou design enregistré qui est similaire au point de prêter confusion avec ou qui enfreint de manière plus générale une Marque de CPF ou tout brevet, marque commerciale, marque de service, droit d'auteur, dénomination commerciale, nom commercial, nom de domaine ou design enregistré de CPF ou ses Sociétés affiliées, ou cédé sous licence, relevant ou dérivé d'informations confidentielles, importantes ou protégées fournies ou cédées sous licence au Client par CPF.
At no time will Customer challenge or assist others to challenge the CPF Marks (except to the extent such restriction is prohibited by law) or the registration thereof by CPF.	Le Client ne doit en aucun cas contester ou aider un tiers à contester les Marques de CPF (sauf si une telle restriction est interdite par la loi) ou leur enregistrement par CPF.
(d) TERMINATION AND CESSATION OF USE OF CPF MARKS.	(d) FIN ET CESSATION D'UTILISATION DES MARQUES DE CPF.

Upon termination of this Agreement, Customer will immediately discontinue all use and display of all CPF Marks.	Lorsque le présent Contrat prend fin, le Client doit immédiatement cesser d'utiliser ou d'afficher les Marques de CPF.
5.3.7 ELECTRICAL, MOBILE AND INTERNET SERVICE INTERRUPTIONS.	5.3.7 INTERRUPTIONS DES SERVICES ÉLECTRIQUES, MOBILES ET INTERNET.
Neither CPF nor Customer shall have any liability whatsoever to the other with respect to damages caused by:	Ni CPF ni le Client ne peuvent être tenus responsables de quelque manière que ce soit l'un envers l'autre de dommages causés par :
(i) electrical outages, power surges, brown-outs, utility load management or any other similar electrical service interruptions, whatever the cause; (ii) interruptions in wireless or cellular service linking Charging Stations to the ChargePoint Network; (iii) interruptions attributable to unauthorised ChargePoint Network intrusions; (iv) interruptions in services provided by any internet service provider not affiliated with CPF; or (v) the inability of a Charging Station to access the ChargePoint Network as a result of any change in product offerings (including, without limitation, the any network upgrade or introduction of any “next generation” services) by any wireless or cellular carrier.	(i) des coupures de courant, surtensions, baisses de tension, gestions de la charge du secteur ou autres interruptions de services électriques similaires, quelle qu'en soit la cause ; (ii) les interruptions des services mobiles qui relient les Bornes de recharge au Réseau ChargePoint ; (iii) les interruptions imputables à des intrusions non autorisées dans le Réseau ChargePoint ; (iv) les interruptions des services d'un fournisseur d'accès à Internet non affilié à CPF ; ou (v) l'impossibilité pour une Borne de recharge d'accéder au Réseau ChargePoint résultant d'une modification des offres de produits (y compris, sans s'y limiter, toute mise à niveau du réseau ou introduction de services « nouvelle génération ») par un opérateur mobile.
This includes the loss of data resulting from such electrical, wireless, cellular or Internet service interruptions.	Cela comprend les pertes de données consécutives aux interruptions desdits services électriques, mobiles ou Internet.
5.3.8 NETWORK COMMUNICATION PROVIDER LIABILITY.	5.3.8 RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR DE RÉSEAU DE COMMUNICATION.
In order to deliver the ChargePoint Services, CPF has entered into contracts with one or more providers of underlying wireless communication networks (the “underlying network provider”).	Afin de fournir les services ChargePoint, CPF a conclu des contrats avec un ou plusieurs fournisseurs de réseaux de communication sans fil sous-jacents (le « Fournisseur de réseau sous-jacent »).
Customer has no contractual relationship with the underlying network provider and customer is not a third party beneficiary of any agreement between CPF and the underlying network provider.	Le Client n'entretient aucune relation contractuelle avec le fournisseur de réseau sous-jacent et n'est pas une tierce partie bénéficiaire d'un quelconque contrat conclu entre CPF et le fournisseur de réseau sous-jacent.
Customer understands and agrees that the underlying network provider has no liability of any kind to Customer.	Le Client comprend et accepte que le fournisseur de réseau sous-jacent n'assume aucune responsabilité envers lui.
Customer has no property right in any number assigned to it, and understands that any such number can be changed.	Le Client n'a aucun droit de propriété sur les numéros qui lui sont assignés, et comprend que ces numéros peuvent être modifiés.
Customer understands and agrees that CPF and the underlying network provider cannot guarantee the security of wireless transmissions, and will not be liable for any lack of security relating to the use of the ChargePoint services.	Le Client comprend et reconnaît que CPF et le fournisseur de réseau sous-jacent ne peuvent garantir la sécurité des transmissions sans fil, et ne peuvent être tenus responsables d'une quelconque insuffisance de sécurité liée à l'utilisation des services ChargePoint.
6. TERMINATION BY CUSTOMER AND RENEWAL OF CHARGING SERVICE.	6. RÉSILIATION PAR LE CLIENT ET RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE RECHARGE.
6.1 Without prejudice to any rights that have accrued under this Agreement or any other rights or remedies under applicable law, Customer may, in its sole and absolute discretion, terminate this Agreement immediately and with immediate effect if at any time:	6.1 Sans préjudice des droits acquis en vertu du présent Contrat ou de tout autre droit ou recours en vertu de la loi en vigueur, le Client peut, à son entière discréction, résilier le présent Contrat immédiatement et avec effet immédiat si, à tout moment :

<p>(i) CPF is in material breach (or series of breaches which, in Customer's reasonable opinion, together amount to a material breach) of any of its obligations under this Agreement, and has not cured such breach within thirty (30) days of the date of its receipt of written notice thereof, or (ii) to the extent permissible under applicable laws and under corresponding conditions, CPF becomes the subject of a petition in bankruptcy or any other proceeding related to insolvency, receivership, liquidation or an assignment for the benefit of creditors.</p>	<p>(i) CPF enfreint gravement (ou enfreint à plusieurs reprises, ce qui équivaut, selon l'avis raisonnable du Client, à une infraction grave) toute clause du présent Contrat et n'y remédie pas dans les trente (30) jours suivant la date de réception de l'avis écrit lui signifiant ladite infraction, ou (ii) dans la mesure permise par les lois en vigueur et dans les conditions pertinentes, CPF fait l'objet d'une quelconque procédure pour faillite, insolvabilité, mise sous séquestre, liquidation ou cession de biens au profit de créanciers.</p>
<p>6.2 Upon the expiration of the Term, to the extent Customer has not provided notice of non-renewal, the Charging Service shall continue and be billed on an annual basis.</p>	<p>6.2 À l'expiration de la Période déterminée, dans la mesure où le Client n'a pas fourni d'avis de non-renouvellement, le Service de recharge se poursuit et est facturé sur une base annuelle.</p>
<p>7. TERMINATION BY CPF.</p> <p>Without prejudice to any rights that have accrued under this Agreement or any other rights or remedies under applicable law, CPF may, in its sole and absolute discretion, terminate this Agreement immediately and with immediate effect:</p>	<p>7. RÉSILIATION PAR CPF.</p> <p>Sans préjudice des droits acquis en vertu du présent Contrat ou de tout autre droit ou recours en vertu de la loi en vigueur, CPF peut, à son entière discrétion, résilier le présent Contrat immédiatement et avec effet immédiat :</p>
<p>(i) if Customer is in material breach (or series of breaches which, in CPF's reasonable opinion, together amount to a material breach) of any of its obligations under this Agreement (which shall include a failure by Customer to pay any amount owed by it under this Agreement by the relevant due date), and has not cured such breach within thirty (30) days of Customer's receipt of written notice thereof; (ii) to the extent permissible under applicable laws and under corresponding conditions, Customer becomes the subject of a petition in bankruptcy or any other proceeding related to insolvency, receivership, liquidation or an assignment for the benefit of creditors; or (iii) as otherwise explicitly provided in this Agreement.</p>	<p>(i) si le Client enfreint gravement (ou enfreint à plusieurs reprises, ce qui équivaut, selon l'avis raisonnable de CPF, à une infraction grave) toute clause du présent Contrat (ce qui inclut le défaut de paiement par le Client de tout montant dû en vertu du présent Contrat à la date d'échéance pertinente) et n'y remédie pas dans les trente (30) jours suivant la réception de l'avis écrit lui signifiant ladite infraction ; (ii) si, dans la mesure permise par les lois en vigueur et dans les conditions pertinentes, le Client fait l'objet d'une quelconque procédure pour faillite, insolvabilité, mise sous séquestre, liquidation ou cession de biens au profit de créanciers ; ou (iii) dans tous les autres cas explicitement prévus dans le présent Contrat.</p>
<p>8. RIGHTS AND DUTIES UPON TERMINATION</p> <p>8.1 Customer hereby grants CPF the right, upon termination of this Agreement for any reason, unless this Agreement provides otherwise, to enter the Locations for the purpose of removing the Charging Stations, any equipment owned by CPF and any other ancillary property of CPF relating thereto.</p>	<p>8. DROITS ET DEVOIRS EN CAS DE RÉSILIATION</p> <p>8.1 Le Client autorise par la présente CPF, lors de la résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit, sauf disposition contraire du présent Contrat, à pénétrer sur les Sites afin de retirer les Bornes de recharge, tout équipement appartenant à CPF et toute autre propriété auxiliaire de CPF s'y rapportant.</p>
<p>Exercising this right in case of early termination shall be at Customer's expense and invoiced separately.</p>	<p>En cas de résiliation anticipée, CPF exerce ce droit aux frais du Client et établit une facture distincte.</p>
<p>ChargePoint and Customer will schedule a date for CPF to remove the Charging Stations, equipment and other ancillary property of CPF.</p>	<p>ChargePoint et le Client doivent fixer une date de retrait des Bornes de recharge, de l'équipement et des autres propriétés auxiliaires de CPF.</p>
<p>8.2 Upon expiry of the Agreement at the end of the Term, Customer shall permit CPF to enter the Locations for the sole purpose of removing the</p>	<p>8.2 Lors de l'expiration du Contrat, à la fin de la Période déterminée, le Client doit autoriser CPF à pénétrer sur les Sites dans le seul but de retirer les</p>

Charging Stations, any equipment owned by CPF and any other ancillary property of CPF relating thereto.	Bornes de recharge, tout équipement appartenant à CPF et toute autre propriété auxiliaire de CPF s'y rapportant.
ChargePoint and Customer will schedule a date for CPF to remove the Charging Stations, equipment and other ancillary property of CPF.	ChargePoint et le Client doivent fixer une date de retrait des Bornes de recharge, de l'équipement et des autres propriétés auxiliaires de CPF.
Customer must provide CPF with written notice of its intent to terminate the Agreement upon expiry of the initial Term, at least sixty (60) days' prior to the initial Term's expiration.	Si le Client souhaite résilier le Contrat lors de l'expiration de la Période initiale, il doit fournir à CPF un avis écrit au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la Période initiale.
8.3 Upon any termination of this Agreement for cause by Customer pursuant to Section 6.1, CPF shall refund a pro-rata portion of the pre-paid subscription fees.	8.3 En cas de résiliation du présent Contrat par le Client en vertu de la Section 6.1, CPF doit rembourser les frais d'abonnement avancés au prorata.
Upon any termination for any other reason by Customer, CPF shall not refund any pre-paid subscription fees and Customer shall not be entitled to any refund of any pre-paid installment payment and must pay a termination fee identified in Exhibit 5.	En cas de résiliation par le Client pour toute autre raison, CPF ne doit pas rembourser les frais d'abonnement avancés et le Client n'a droit à aucun remboursement des paiements échelonnés avancés et doit payer les frais de résiliation définis dans l'Annexe 5.
8.4 Upon termination of the Agreement, CPF will no longer be bound to deliver the ChargePoint Services, customer support or any maintenance of any Charging Station.	8.4 En cas de résiliation du Contrat, CPF n'est plus tenu de fournir les Services ChargePoint, le service client ou toute autre opération de maintenance des Bornes de recharge.
Customer agrees that it shall not interfere with, and will cause its employees and agents not to interfere with, CPF in conjunction with the service, maintenance or removal of the Charging Stations, or in any other way interfere with CPF's responsibilities under this Agreement.	Le Client s'engage à ne pas interférer ni inciter ses employés ou agents à interférer avec CPF dans le cadre du service, de la maintenance ou de la suppression des Bornes de recharge, et à ne pas interférer de quelque manière que ce soit avec les responsabilités de CPF en vertu du présent Contrat.
9. INDEMNIFICATION.	9. INDEMNISATION.
9.1 "Damages" shall mean any harm, fee, damages, cost, expense, expenditure, or loss of any nature, including, but not limited to:	9.1 Le terme « Dommages » fait référence à tout préjudice, frais, dommage, coût, dépense ou perte de quelque nature que ce soit, y compris, sans s'y limiter :
(i) injury or damage to any property or right; and (ii) injury, damage or death to any person or entity, (iii) legal fees, witness fees, expert witness fees and expenses; and (iv) all other litigation costs and expenses.	(i) tout préjudice ou dommage à une propriété ou à un droit ; et (ii) tout préjudice, blessure ou décès d'une personne ou entité ; (iii) les frais et dépenses d'avocats, de déposition et d'experts témoins ; et (iv) tous les autres frais et dépenses de litige.
9.2 "Claims" shall mean all claims, requests, accusations, allegations, assertions, complaints, petitions, demands, suits, actions, proceedings, and causes of action of every kind and description.	9.2 Le terme « Réclamations » fait référence à tout type de réclamation, requête, accusation, allégation, revendication, plainte, pétition, demande, procès, poursuites, action en justice et cause d'action, de quelque nature que ce soit.
9.3 Customer shall indemnify, defend and hold CPF and its Affiliates, and any of their respective present and former directors, officers, members, shareholders, employees, representatives and agents, and all of its and their successors and assigns, harmless from and against any and all Damages from third-party Claims which arise out of or relate to:	9.3 Le Client doit indemniser, défendre et protéger CPF et ses Sociétés affiliées, leurs directeurs, dirigeants, membres, actionnaires, employés, représentants et agents respectifs, actuels ou passés, et tous leurs successeurs et ayants droit, contre les Dommages liés à toute Réclamation émanant d'un tiers découlant de ou se rapportant à ce qui suit :

<p>(i) Customer's negligent acts or omissions, recklessness or wilful misconduct; or (ii) the loss of life or any injury to persons or property due to conditions existing at the Property, including the Designated Parking Spaces, unless any such Damages arise out of or relate to CPF or its Affiliates' negligent acts or omissions, recklessness or wilful misconduct.</p>	<p>(i) tout acte de négligence, d'omission, d'imprudence ou de faute intentionnelle de la part du Client ; ou (ii) tout décès ou blessure d'une personne ou d'un bien en raison de circonstances déjà en place sur la Propriété, y compris les Places de stationnement désignées, à moins que de tels Dommages ne découlent de ou ne se rapportent à un acte de négligence, d'omission, d'imprudence ou de faute intentionnelle de la part de CPF ou de ses Sociétés affiliées.</p>
<p>9.4 CPF shall indemnify, defend and hold Customer harmless from and against any and all Damages from third-party Claims that result from or arise out (i) CPF's or its Affiliates negligent acts or omissions, recklessness or wilful misconduct or (ii) of the actual or alleged misappropriation or infringement of any intellectual property rights in connection with the Charging Service.</p>	<p>9.4 CPF doit indemniser, défendre et protéger le Client contre les Dommages liés à toute Réclamation émanant d'un tiers découlant de ou se rapportant à (i) tout acte de négligence, d'omission, d'imprudence ou de faute intentionnelle de la part de CPF ou de ses Sociétés affiliées ou (ii) toute violation ou tout détournement réel ou présumé de tout droit de propriété intellectuelle relatif au Service de recharge.</p>
<p>The foregoing obligations are conditioned on Customer notifying CPF promptly in writing of such action, Customer giving CPF sole control of the defence thereof and any related settlement negotiations, Customer not making any admission of liability or otherwise prejudicing the defence of any such action and Customer cooperating and assisting CPF in such defence.</p>	<p>Les obligations susmentionnées reposent sur la notification écrite rapide d'une telle action à CPF par le Client, sur l'attribution du contrôle exclusif de la défense de celle-ci et de toutes les négociations y afférentes à CPF par le Client, sur la non-reconnaissance de responsabilité et l'absence de préjudice porté à la défense d'une telle action par le Client et sur la coopération et l'aide apportée à CPF par le Client à l'égard de cette défense.</p>
<p>Notwithstanding the foregoing, CPF will have no obligation under this section 9.4. or otherwise with respect to any third party infringement Claim based upon (i) any use by Customer of the Charging Services and/or the ChargePoint Services and/or CPF Marks not in accordance with this Agreement, (ii) any use of the Charging Services and/or the ChargePoint Services in combination with other products, equipment, software, or data not recommended or supplied by CPF, but only to the extent that any infringement is caused solely by such combination and not by the Charging Services, the ChargePoint Services on a stand-alone basis, (iii) any use of the Charging Services and the ChargePoint Services and/or the CPF Marks in conditions which have not been agreed by CPF or (iv) any modification of the Charging Services and the ChargePoint Services by any person other than CPF, but only to the extent that any infringement is caused solely by such modification and not by the Charging Services and the ChargePoint Services in the form delivered (or updated) by CPF hereunder.</p>	<p>Nonobstant ce qui précède, CPF n'a aucune obligation en vertu de la Section 9.4. ou autrement à l'égard de toute Réclamation émanant d'un tiers relative à une violation basée sur (i) toute utilisation par le Client des Services de recharge et/ou des Services ChargePoint et/ou des Marques de CPF non conforme au présent Contrat, (ii) toute utilisation des Services de recharge et/ou des Services ChargePoint en combinaison avec d'autres produits, équipements, logiciels ou données non recommandés ou fournis par CPF, mais seulement dans la mesure où la violation est provoquée uniquement par une telle combinaison et non par les Services de recharge ou les Services ChargePoint seuls, (iii) toute utilisation des Services de recharge et des Services ChargePoint et/ou des Marques de CPF dans des conditions qui n'ont pas été acceptées par CPF ou (iv) toute modification des Services de recharge et des Services ChargePoint par toute personne autre que CPF, mais seulement dans la mesure où la violation est provoquée uniquement par une telle modification et non par les Services de recharge et les Services ChargePoint tels que fournis (ou modifiés) par CPF en vertu des présentes.</p>
<p>9.5 The obligations under this Section shall survive the termination or expiration of this Agreement.</p>	<p>9.5 Les obligations de la présente Section perdurent suite à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat.</p>
<p>10. OWNERSHIP OF CHARGING STATIONS.</p>	<p>10. PROPRIÉTÉ DES BORNES DE RECHARGE.</p>

The Charging Stations are and shall remain the personal property of CPF, because they are not permanently attached to the Designated Parking Spaces, are by their nature and design not intended to be permanent and can be easily removed.	Les Bornes de recharge sont et demeurent la propriété personnelle de CPF, car elles ne sont pas implantées de manière permanente sur les Places de stationnement désignées, n'ont pas vocation, de par leur nature et leur conception, à être permanentes et peuvent être facilement retirées.
Customer is obliged, upon request thereto by ChargePoint, to provide and establish a right of superficies in the interest of ChargePoint without financial consideration.	Le Client est tenu, sur demande de ChargePoint, de fournir et d'établir un droit de superficie dans l'intérêt de ChargePoint sans contrepartie financière.
Customer shall not permit any levy, lien or other legal process to be attached to the Charging Stations, and shall immediately notify ChargePoint if any of the foregoing shall occur.	Le Client ne peut pas permettre que les Bornes de recharge fassent l'objet d'une saisie, d'un recouvrement ou de toute autre procédure juridique et doit immédiatement informer ChargePoint si l'une des situations susmentionnées se produit.
<u>11. INTELLECTUAL PROPERTY.</u>	<u>11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.</u>
11.1 Customer shall not:	11.1 Le Client ne doit pas :
(i) create derivative works based on any of ChargePoint's, or its Affiliates', intellectual property rights, including, without limitation, the Charging Service, Charging Stations, ChargePoint Services, patents, patent applications, patent rights, trade marks, trade mark applications, company names, trade names, service marks, service mark applications, copyrights, copyright applications, franchises, licences, inventories, know-how, trade secrets, customer lists, proprietary processes and formulae, all source and object code, algorithms, architecture, structure, display screens, layouts, inventions, URL links, websites, development tools and all documentation and media constituting, describing or relating to the above, including, without limitation, manuals, memoranda and records (collectively the "Intellectual Property") (ii) copy, frame or mirror or more generally infringe any part or content of the Intellectual Property, (iii) reverse engineer any Intellectual Property right except to the extent expressly permitted or required by applicable laws or (iv) access the Intellectual Property for any improper purpose whatsoever, including, without limitation, in order to (A) build a competitive product or service, or (B) copy any features, functions, interface, graphics or "look and feel" of ChargePoint's Intellectual Property.	(i) créer des produits dérivés basés sur les droits de propriété intellectuelle de ChargePoint ou de ses Sociétés affiliées, y compris, sans s'y limiter, le Service de recharge, les Bornes de recharge, les Services ChargePoint, les brevets, dépôts de brevets, droits de brevets, marques commerciales, dépôts de marques commerciales, dénominations sociales, noms commerciaux, marques de service, dépôts de marques de service, droits d'auteur, dépôts de droits d'auteur, franchises, licences, inventaires, savoir-faire, secrets industriels, listes de clients, procédés et formules propriétaires, tous les codes source et objet, algorithmes, architecture, structure, écrans d'affichage, présentations, inventions, liens URL, sites Web, outils de développement et l'ensemble de la documentation et des supports qui constituent, décrivent ou sont liés aux éléments susmentionnés, y compris, sans s'y limiter, les manuels, notes et enregistrements (collectivement dénommés la « Propriété intellectuelle »), (ii) copier, produire une image miroir, remonter ou enfreindre de manière plus générale toute partie ou tout contenu lié à la Propriété intellectuelle, (iii) recourir à l'ingénierie inverse à l'égard de tout droit de Propriété intellectuelle, sauf dans les limites expressément permises ou exigées par les lois en vigueur ou (iv) accéder à la Propriété intellectuelle à toute fin inappropriée, y compris, sans s'y limiter, dans le but de (A) créer un produit ou un service concurrent, ou de (B) copier une caractéristique, une fonctionnalité, une interface, des graphiques ou une apparence générale liés à la Propriété intellectuelle de ChargePoint.
11.2 All right, title and interest in the Intellectual Property shall remain, the exclusive property of ChargePoint and its Affiliates.	11.2 Tous les droits, titres et intérêts relatifs à la Propriété intellectuelle demeurent la propriété exclusive de ChargePoint et de ses Sociétés affiliées.
<u>12. EXCLUSIVE RIGHT.</u>	<u>12. DROIT EXCLUSIF.</u>

During the Term, Customer will not permit anyone other than CPF to provide, maintain, service or operate any electric vehicle charging stations at the Locations.	Pendant la durée du présent Contrat, le Client ne doit permettre à personne d'autre qu'à CPF de fournir, maintenir, faire réviser ou exploiter les bornes de recharge de véhicules électriques situées sur les Sites.
13. LICENCES; PERMITS.	13. LICENCES ; PERMIS.
Customer agrees that it shall be solely responsible for and to the extent applicable obtain any and all necessary licences and/or permits including but not limited to regulatory site approvals, the make ready electrical work, installation and operation of the Charging Stations.	Le Client reconnaît qu'il est seul responsable, dans la mesure du possible, de l'obtention de toute licence et/ou tout permis nécessaire, y compris, sans s'y limiter, les approbations réglementaires du site, les travaux électriques préparatoires, l'installation et l'exploitation des Bornes de recharge.
14. INJUNCTIVE RELIEF.	14. MESURE INJONCTIVE.
The Parties recognize that the obligations under this Agreement are special, unique and of extraordinary character.	Les Parties acceptent et reconnaissent le caractère spécial, unique et extraordinaire des obligations prévues aux termes des présentes.
The Parties acknowledge the difficulty in forecasting damages arising from the breach of any of the obligations or restrictive covenants and that the non-breaching Party may be irreparably harmed thereby.	Les Parties reconnaissent qu'il est difficile de prévoir les dommages pouvant découler du non-respect des obligations ou des clauses restrictives et que la Partie n'ayant commis aucune infraction peut subir un préjudice irréparable.
Therefore, the Parties agree that the non-breaching Party shall be entitled to elect to enforce each of the obligations and restrictive covenants by means of injunctive relief or an order of specific performance and that such remedy shall be available in addition to all other remedies available at law or in equity, including the recovery of damages from the non-breaching Party's agents or affiliates involved in such breach.	Par conséquent, les Parties conviennent que la Partie n'ayant commis aucune infraction a le droit de faire exécuter chacune des obligations et des clauses restrictives par voie d'injonction ou d'ordonnance d'exécution, et qu'un tel recours est rendu possible en plus de tous les autres recours disponibles en justice ou en équité, y compris le recouvrement des dommages par les agents ou sociétés affiliées de la Partie n'ayant pas commis d'infraction.
In such action, the non-breaching party shall not be required to plead or prove irreparable harm or lack of an adequate remedy at law or post a bond or any security.	Auquel cas, la Partie n'ayant commis aucune infraction n'est pas obligée de plaider ou de prouver l'existence d'un dommage irréparable ou l'absence d'un recours judiciaire acceptable ou de verser une garantie ou une quelconque sécurité.
15. REPRESENTATIONS & WARRANTIES.	15. DÉCLARATIONS ET GARANTIES.
15.1 CPF represents and warrants to Customer that it has the appropriate legal authority to execute this Agreement, that it has all requisite licences and permits to perform pursuant to this Agreement, that it is not bound by any other agreement which precludes it from complying with the terms and conditions contained herein, and that it will perform under this Agreement in compliance with any applicable laws and regulations.	15.1 CPF déclare et certifie au Client qu'il dispose de l'autorité juridique nécessaire pour faire appliquer les présentes, qu'il dispose de tous les permis et licences d'exploitation requis aux termes des présentes, qu'il n'est pas lié par un quelconque autre contrat qui l'empêcherait de respecter les conditions générales des présentes et qu'il s'engage à exécuter ses obligations aux termes du présent Contrat dans le respect des lois et réglementations en vigueur.
15.2 Customer represents and warrants to CPF that it has the appropriate legal authority to execute this Agreement, that it has all requisite licences and permits to perform pursuant to this Agreement, that it is not bound by any other agreement which precludes it from complying with the terms and conditions contained herein, and that it will perform under this Agreement in compliance with any applicable laws and regulations.	15.2 Le Client déclare et certifie à CPF qu'il dispose de l'autorité juridique nécessaire pour faire appliquer les présentes, qu'il dispose de tous les permis et licences d'exploitation requis aux termes des présentes, qu'il n'est pas lié par un quelconque autre contrat qui l'empêcherait de respecter les conditions générales des présentes et qu'il s'engage à exécuter ses obligations aux termes du présent Contrat dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

16. ENVIRONMENTAL ATTRIBUTES.	16. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES.
CPF is the owner of the Charging Stations provided under this Agreement and retains any and all rights to claim environmental attributes associated with the use of the Charging Stations, if any, including without limitation, carbon offset and other credits.	CPF est le propriétaire des Bornes de recharge fournies dans le cadre du présent Contrat et conserve tous les droits de revendication des caractéristiques environnementales associées à l'utilisation des Bornes de recharge, le cas échéant, y compris, sans s'y limiter, les crédits de compensation carbone et autres crédits.
17. BINDING.	17. ACCORD CONTRAIGNANT.
This Agreement shall be binding upon and shall inure to the benefit of the Parties and their respective successors and assigns.	Le présent Contrat lie les Parties et s'applique au profit des parties contractantes et de leurs successeurs et ayants droit respectifs.
18. GOVERNING LAW & JURISDICTION; ARBITRATION.	18. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE ; ARBITRAGE.
18.1 This Agreement shall be interpreted in accordance with and subject to the laws of France. Any dispute arising out of or in connection with this contract, including any question regarding its existence, validity or termination, shall be settled in accordance with the Arbitration Rules of the International Chamber of Commerce. The place of Arbitration shall be Paris, France.	18.1 Le présent Contrat doit être interprété conformément aux lois françaises. Tout litige découlant du présent Contrat ou s'y rapportant, y compris toute question concernant son existence, sa validité ou sa résiliation, doit être tranché selon les Règles d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale. Le lieu d'arbitrage est fixé à Paris, en France.
The language to be used in the arbitral proceedings shall be English.	La langue à employer dans le cadre de la procédure d'arbitrage est l'anglais.
18.2 Notwithstanding Section 18.1, for the purpose of seeking any injunctive relief pursuant to Section 14 of this Agreement, each of the Parties expressly consents and submits to the exclusive jurisdiction of the courts of Amsterdam, the Netherlands.	18.2 Nonobstant la Section 18.1, aux fins de la demande de toute mesure injonctive en vertu de la Section 14 du présent Contrat, chacune des Parties consent et se soumet expressément à la compétence exclusive des tribunaux d'Amsterdam, aux Pays-Bas.
19. LIMITATIONS OF LIABILITY.	19. LIMITES DE RESPONSABILITÉ.
19.1 Nothing in this Agreement shall limit or exclude:	19.1 Aucune disposition du présent Contrat ne limite ou n'exclut :
19.1.1 either Party's liability for:	19.1.1 la responsabilité de l'une ou l'autre des Parties en cas :
19.1.1.1 fraud or fraudulent misrepresentation; or	19.1.1.1 de fraude ou de fausse déclaration ; ou
19.1.1.2 death or personal injury caused by its negligence; or	19.1.1.2 de décès ou de blessure corporelle découlant d'une négligence ; ou
19.1.1.3 any other liability which cannot be limited or excluded by applicable law;	19.1.1.3 toute autre responsabilité ne pouvant être exclue ou limitée en vertu de la loi en vigueur ;
19.1.2 the Customer's liability arising under and/or in connection with:	19.1.2 la responsabilité du client découlant de et/ou relative à :
19.1.2.1 the indemnity given at Section 9.3 and at paragraph 2.3 of Exhibit 3;	19.1.2.1 l'indemnité prévue à la Section 9.3 et au paragraphe 2.3 de l'Annexe 3 ;
19.1.2.2 any breach of Section 29 (Confidentiality);	19.1.2.2 toute violation de la Section 29 (confidentialité) ;
19.1.2.3 the Customer's wilful default or wilful abandonment of this Agreement;	19.1.2.3 la négligence ou le manquement délibéré du Client à l'égard du présent Contrat ;
19.1.2.4 sums due in payment for the Charging Services.	19.1.2.4 les sommes dues dans le cadre du paiement des Services de recharge.

19.2 Subject to Section 19.1, CPF's total aggregate liability to the Customer arising under and/or in connection with this Agreement shall be limited to the lesser of:	19.2 Sous réserve de la Section 19.1, la responsabilité globale totale de CPF envers le Client découlant du présent Contrat et/ou s'y rapportant se limite au moins élevé des montants suivants :
19.2.1 [one hundred percent (100%)] of the subscription fees paid by Customer under this Agreement in the twelve (12) calendar months prior to the event giving rise to liability; and	19.2.1 [cent pour cent (100 %)] des frais d'abonnement payés par le Client en vertu du présent Contrat au cours des douze (12) mois calendaires précédent l'événement ayant donné lieu à la responsabilité ; et
19.2.2 a monetary value equal to 12 x the average monthly subscription fee payable by the Customer in the first six months (or such shorter period if six months have not elapsed at the time the loss or damage accrued) of this Agreement.	19.2.2 une valeur monétaire égale à 12 fois les frais d'abonnement mensuels moyens payables par le Client au cours des six premiers mois (ou d'une période plus courte si six mois ne se sont pas écoulés au moment où la perte ou le dommage s'est produit) du présent Contrat.
19.3 Subject to Section 19.1, CPF shall not be liable under and/or in connection with this Agreement for any indirect damages including without limitation any loss of goodwill or reputation, any loss of revenues, profits, contracts, business or anticipated sales, and in each case whether advised of the possibility of such loss or damage.	19.3 Sous réserve de la Section 19.1, CPF ne peut être tenu responsable, en vertu du et/ou relativement au présent Contrat, de tout dommage indirect, y compris, sans s'y limiter, toute perte de clientèle ou atteinte à la réputation, toute perte de revenus, de profits, de contrats, d'affaires ou de ventes anticipées et, dans chaque cas, qu'il ait été informé ou non de l'éventualité d'une telle perte ou d'un tel dommage.
The Parties further acknowledge and agree that any agreed pricing conditions set forth in this Agreement are based on and reflect the above risk allocation and limitations of liability.	Les Parties reconnaissent et conviennent en outre que toute condition tarifaire convenue énoncée dans le présent Contrat repose sur la répartition des risques et les limites de responsabilité susmentionnées.
20. NOTICES.	20. PRÉAVIS.
Any notice required to be given or otherwise given pursuant to this Agreement shall be in writing and shall be hand delivered, mailed by certified mail, return receipt requested or sent recognized overnight courier service as follows:	Tout préavis devant être donné ou qui est donné en vertu des dispositions du présent Contrat doit l'être par écrit et être remis en mains propres, envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception ou envoyé par un coursier réputé dans les vingt-quatre heures aux coordonnées suivantes :
If to CPF:	Pour s'adresser à CPF :
Notice of Site Readiness:	Avis de disponibilité du site :
ChargePoint Network (Netherlands) B.V.	Réseau ChargePoint (Pays-Bas) B.V.
Attn:	À l'attention de :
Customer Support	Service client
Hoogoorddreef 56E 1101 BE Amsterdam	Hoogoorddreef 56E 1101 BE Amsterdam
The Netherlands	Pays-Bas
Email: support.eu@chargepoint.com	E-mail : support.eu@chargepoint.com
Non-Renewal and Termination notices:	Avis de non-renouvellement et de résiliation :
ChargePoint Network (Netherlands) B.V. Email: csam.eu@chargepoint.com	Réseau ChargePoint (Pays-Bas) B.V. E-mail : csam.eu@chargepoint.com

All other notices; ChargePoint Network (Netherlands) B.V. Attn: Legal Department Hoogoorddreef 56E 1101 BE Amsterdam The Netherlands	Tous les autres avis : Réseau ChargePoint (Pays-Bas) B.V. À l'attention de : Service juridique Hoogoorddreef 56E 1101 BE Amsterdam Pays-Bas
If to Customer: If to Customer, to the billing address and contact on file.	Pour s'adresser au Client : Pour s'adresser au Client, il convient d'utiliser l'adresse de facturation et les coordonnées figurant dans le dossier.
Any notice given under this Agreement shall be deemed to have been received: (i) on the date of delivery if delivered by hand or courier prior to 5:00 pm on a business day, otherwise on the next business day following the date of delivery; or (ii) on the second business day from and including the day of posting in the case of pre-paid first class post within the same country; or (iii) at the time of transmission in the case of email.	Tout avis remis en vertu du présent Contrat est réputé avoir été reçu : (i) à la date de remise en cas de remise en mains propres ou par un coursier avant 17 h 00 lors d'un jour ouvrable, ou le jour ouvrable suivant la date de remise ; ou (ii) le deuxième jour ouvrable à compter du jour d'envoi inclus en cas de courrier affranchi de première classe envoyé dans le même pays ; ou (iii) au moment de la transmission en cas de remise par e-mail.
21. INSURANCE. At all times during the Term of this Agreement, the Parties shall keep and maintain insurance described in Exhibit 4, or higher if required by law.	21. ASSURANCES. En tout temps pendant la durée du présent Contrat, les Parties doivent souscrire et garder en vigueur une assurance telle que décrite à l'Annexe 4, ou à des niveaux supérieurs si la loi l'exige.
Upon request, the Parties shall furnish, a certificate of insurance evidencing such insurance is in full force and effect.	Sur demande, les Parties doivent se communiquer un certificat d'assurance prouvant que ladite assurance est en vigueur et de plein effet.
22. COMPLIANCE WITH CORPORATE AND SOCIAL RESPONSIBILITY LAWS. With regard to activities carried out in relation to this Agreement, CPF shall, and shall procure that its personnel (including officers, employees, consultants, contract staff and other staff), Affiliates, contractors and personnel of their Affiliates, contractors and licensees shall, comply with applicable laws that concern bribery, slavery and discrimination.	22. RESPECT DES LOIS RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET À LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES. Dans le cadre des activités menées relativement au présent Contrat, CPF doit respecter et faire en sorte que son personnel (y compris les dirigeants, les employés, les consultants, le personnel contractuel et les autres membres du personnel), ses Sociétés affiliées, ses sous-traitants, le personnel de ses Sociétés affiliées, le personnel de ses sous-traitants et ses titulaires de licence respectent les lois en vigueur en matière de corruption, d'esclavage et de discrimination.
23. RELATIONSHIP OF PARTIES. Nothing in this Agreement shall constitute or be deemed to constitute a partnership or joint venture between the Parties hereto or constitute or be deemed to constitute any Party the agent or employee of the other Party for any purpose whatsoever, and neither Party shall have authority or power to	23. RELATIONS ENTRE LES PARTIES. Rien dans le présent Contrat ne constitue ou ne saurait être réputé constituer un partenariat ou une coentreprise entre les Parties aux présentes, ni ne constitue ou ne saurait être réputé constituer une quelconque Partie, ou l'agent ou l'employé de l'autre Partie à une quelconque fin, et aucune Partie n'a le droit ou le pouvoir de lier l'autre Partie ou de conclure un contrat en

bind the other or to contract in the name of, or create a liability against, the other in any way or for any purpose.	son nom, ou d'engager sa responsabilité de quelque façon que ce soit ou à une quelconque fin.
24. FORCE MAJEURE.	24. FORCE MAJEURE.
Any delay in the performance of any duties or obligations of either Party (except the payment of money owed) will not be considered a breach of this Agreement if such delay is caused by a labor dispute, shortage of materials, loss of telecommunications, loss or disruption of Internet, fire, earthquake, flood, act of war, act of terrorism, computer attacks or malicious acts, such as attacks on or through the Internet, any Internet service provider, telecommunications or hosting facility or any other event beyond the control of such Party, provided that such Party uses reasonable efforts, under the circumstances, to notify the other Party of the circumstances causing the delay and to resume performance as soon as possible.	Tout retard dans l'exécution des devoirs ou obligations de l'une ou l'autre des Parties (à l'exception du paiement des sommes dues) n'est pas considéré comme une violation du présent Contrat s'il est provoqué par un litige professionnel, une pénurie de matériel, une perte de télécommunications, une coupure ou une perturbation de la connexion Internet, un incendie, un tremblement de terre, une inondation, un acte de guerre, un acte de terrorisme, des attaques informatiques ou des actes malveillants tels que des attaques sur ou via Internet, tout événement relatif à un fournisseur de services Internet, une installation de télécommunications ou d'hébergement ou tout autre événement échappant au contrôle de ladite Partie, à condition que ladite Partie fasse les efforts raisonnables, compte tenu des circonstances, pour informer l'autre Partie des circonstances à l'origine du retard et pour reprendre l'exercice de ses devoirs ou obligations dès que possible.
Should such force majeure event affect one Party for more than thirty (30) days, either Party may automatically terminate this Agreement by notifying in writing the other Party of such termination.	Si un tel événement de force majeure affecte une Partie pendant plus de trente (30) jours, l'une ou l'autre des Parties peut résilier automatiquement le présent Contrat en informant l'autre Partie de cette résiliation par écrit.
25. EXHIBITS.	25. ANNEXES.
All exhibits attached to this Agreement and referred to herein are hereby incorporated by reference as if fully set forth herein.	Toutes les annexes jointes au présent Contrat et auxquelles il est fait référence dans les présentes sont intégrées par renvoi tel qu'établi dans le présent Contrat.
Any exhibit not annexed hereto may be attached subsequent to the Effective Date hereof and which shall thereafter be incorporated by reference herein.	Les annexes non jointes aux présentes peuvent être jointes après la Date de prise d'effet mentionnée et peuvent ensuite être intégrées par renvoi aux présentes.
26. HEADINGS.	26. EN-TÊTES.
The headings in this Agreement are used for convenience only and shall not be used to define, limit or describe the scope of this Agreement or any of the obligations herein.	Les en-têtes des présentes sont utilisés à des fins de commodité uniquement et ne peuvent être employés pour définir, limiter ou décrire la portée du présent Contrat ou des obligations contenues dans celui-ci.
27. FINAL AGREEMENT.	27. ACCORD FINAL.
27.1 This Agreement constitutes the final understanding and agreement between the Parties with respect to the subject matter hereof and supersedes all prior negotiations, understandings and agreements between the Parties, whether written or oral.	27.1 Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord final entre les Parties quant à l'objet des présentes et remplace tous les accords, négociations et ententes, écrits ou verbaux, ayant pu être établis précédemment entre les Parties.
This Agreement may be amended, supplemented or changed only by an agreement in writing signed by both of the Parties.	Le présent Contrat peut être amendé, complété ou modifié uniquement par l'intermédiaire d'un accord écrit signé par les deux Parties.

27.2 Save as expressly provided in this Agreement or in the relevant terms applicable, to the extent permitted by applicable law, there are no other warranties, conditions, representations, or undertakings made by CPF.	27.2 Sauf disposition expresse du présent Contrat ou des conditions applicables, dans la mesure permise par la loi en vigueur, il n'existe aucune autre garantie, condition, déclaration ou engagement de la part de CPF.
27.3 Each Party acknowledges that in entering this Agreement it does not rely on, and shall have no remedies in respect of, any statement, representation (other than fraudulent misrepresentation), assurance or warranty that is not set out in this Agreement.	27.3 Chaque Partie reconnaît qu'en concluant le présent Contrat, elle ne compte sur aucune affirmation, déclaration (autre qu'une fausse déclaration frauduleuse), assurance ou garantie ne figurant pas dans le présent Contrat, et qu'elle n'a aucun recours à cet égard.
Other than in respect of any fraudulent misrepresentation, the Parties agree that damages shall be the only remedy in respect of any misrepresentation.	Les Parties conviennent que les dommages-intérêts constituent le seul recours possible en cas de fausse déclaration, sauf en cas de fausse déclaration frauduleuse.
28. SEVERABILITY.	28. DISSOCIABILITÉ.
If any term or provision of this Agreement is found by a court of competent jurisdiction to be invalid or unenforceable, then this Agreement, including all of the remaining terms and provisions, shall remain in full force and effect as if such invalid or unenforceable term had never been included.	Si un tribunal compétent juge invalide ou inapplicable une quelconque clause ou disposition du présent Contrat, alors ce Contrat, y compris toutes les modalités et dispositions restantes, reste en vigueur et de plein effet comme si ladite clause n'en avait jamais été exclue.
29. CONFIDENTIALITY.	29. CONFIDENTIALITÉ.
29.1 Customer acknowledges that all terms and conditions of this Agreement (the "Confidential Information") shall be deemed confidential and may not be disclosed to third-parties.	29.1 Le Client reconnaît que toutes les conditions générales du présent Contrat (les « Informations confidentielles ») sont considérées comme confidentielles et ne peuvent pas être divulguées à des tierces parties.
Customer recognizes that CPF has legitimate business interests in protecting the Confidential Information, and as a consequence, Customer expressly agrees to the restrictions contained in this Agreement because they further CPF's legitimate business interests.	Le Client reconnaît que CPF a un intérêt professionnel légitime à protéger les Informations confidentielles et, par conséquent, le Client accepte expressément de se conformer aux restrictions prévues au titre du présent Contrat, car il y va de l'intérêt commercial légitime de CPF.
The provisions of this Section 29.1 shall be applicable for the entire duration of this Agreement and for ten (10) years following the expiration or termination of this Agreement.	Les dispositions de la Section 29.1 s'appliquent pendant toute la durée du présent Contrat et pendant dix (10) ans suite à l'expiration ou à la résiliation de ce dernier.
29.2 Notwithstanding anything in this Agreement to the contrary, Customer may disclose Confidential Information:	29.2 Nonobstant toute indication contraire dans le présent Contrat, le Client a le droit de divulguer les Informations confidentielles :
(i) as required by any court or other governmental body; (ii) as otherwise required by law; (iii) to legal counsel of Customer; (iv) in confidence, to accountants, banks and financing sources, and its advisors (who are bound by terms of confidentiality at least as strict as those set forth in this Agreement); (v) in connection with the enforcement of this Agreement or rights under this Agreement; or (vi) in confidence, in connection with an actual or proposed merger, acquisition or similar transaction; provided, however, that if Customer is required to disclose pursuant to clause (i) or (ii), Customer shall provide prompt prior notice thereof, if possible, to CPF to enable CPF at its sole cost to seek a protective order or otherwise prevent or restrict such disclosure.	(i) si un tribunal ou un quelconque organisme de l'État l'exige ; (ii) si la loi l'exige ; (iii) au conseiller juridique du Client ; (iv) de manière confidentielle, à ses comptables, banquiers et organismes de financement, et leurs conseillers (qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles qui sont présentées dans le présent Contrat) ; (v) en relation avec l'exécution du présent Contrat ou des droits aux termes du présent Contrat ; ou (vi) de manière confidentielle, en relation avec une fusion ou une acquisition envisagée ou existante ou toute transaction de nature similaire, à condition toutefois que, si le Client est contraint de divulguer les Informations confidentielles en vertu de la disposition (i) ou (ii), le Client fournisse rapidement, dans la mesure du possible, un préavis à CPF afin de lui

	permettre, à ses propres frais, de prendre des mesures conservatoires ou de prévenir ou de restreindre cette divulgation.
30. ASSIGNMENT.	30. ACTE DE CESSION.
This Agreement may not be assigned or transferred by Customer without the prior written consent of CPF.	Le présent Contrat ne peut être cédé ou transféré par le Client sans le consentement écrit préalable de CPF.
Notwithstanding the foregoing, Customer may assign or transfer this Agreement in connection with the sale of substantially all of its assets, a transfer to an Affiliate, a merger, an acquisition, or any other similar transaction; provided that the assignee agrees to be bound by the terms of this Agreement.	Nonobstant ce qui précède, le Client peut céder ou transférer le présent Contrat dans le cadre de la vente de la plupart de ses actifs, d'un transfert à une Société affiliée, d'une fusion, d'une acquisition ou de toute autre transaction de nature similaire, à condition que le cessionnaire accepte d'être lié par les termes du présent Contrat par écrit.
31. COUNTERPARTS.	31. EXEMPLAIRES.
This Agreement may be executed in any number of counterparts (including, electronic, facsimile or scanned versions), each of which shall be an original but all of which together will constitute one instrument, binding upon the Parties hereto, and notwithstanding that the Parties may not have executed the same counterpart.	Le présent Contrat peut être signé en plusieurs exemplaires (y compris les versions électroniques, en fac-similé ou scannées), chacun d'eux étant considéré comme un original d'un seul et même document, liant les Parties aux présentes, et nonobstant le fait que les Parties pourraient ne pas avoir signé le même exemplaire.
EXHIBIT 1:	ANNEXE 1 :
SITE READINESS NOTIFICATION	AVIS DE DISPONIBILITÉ DU SITE
This Certificate is required to ensure the site selected by You, our Customer, or the contractor you've selected to perform the site preparation work, has been prepared as specified prior to your electric vehicle station installation.	Ce Certificat est requis pour garantir que le site que vous, notre Client, avez choisi, ou le sous-traitant que vous avez choisi pour effectuer les travaux de préparation du site, a été préparé comme indiqué avant l'installation de votre borne pour véhicules électriques.
Please note:	Remarque :
It is critical that you and/or your site preparation contractor are aware of the scope and site preparation requirements prior to your submission of this notification, failure to meet requirements will result in a EUR 300 re-dispatch fee.	il est essentiel que vous et/ou votre sous-traitant chargé de la préparation du site connaissancez le champ d'application et les exigences de préparation du site avant de soumettre cette notification ; le non-respect desdites exigences peut entraîner des frais de réexpédition de 300 EUR.
I, _____, hereby certify that the following scope of work below has been completed.	Je soussigné(e), _____, certifie par la présente que les travaux détaillés ci-dessous ont été correctement effectués.
I understand that if upon the arrival of the station installer, the site preparation is not accessible, complete or done to the specifications required to install the ChargePoint station(s), ChargePoint will invoice me EUR 300 for a re-dispatch fee.	Je comprends que si, à l'arrivée de l'installateur de la borne, la préparation du site n'est pas accessible, complète ou effectuée selon les spécifications requises pour installer la ou les borne(s) ChargePoint, ChargePoint me facturera 300 EUR de frais de réexpédition.
Detailed data sheets and install guides describing the site readiness specifications can be found at: www.chargepoint.com/support-guides	Des fiches techniques détaillées et des guides d'installation décrivant les spécifications de préparation du site sont disponibles à l'adresse suivante : www.chargepoint.com/support-guides
Scope of Work:	Champ d'application des travaux :
All necessary electrical infrastructures have been completed per local codes and ChargePoint Specifications.	Toutes les infrastructures électriques requises ont été réalisées conformément aux codes locaux et aux spécifications ChargePoint.

(Please provide picture of the open Electrical Panel) _____ Initials	(Veuillez fournir une photo du panneau électrique ouvert) _____ Initiales
If stations are to be pedestals all 2' x 2' x 2' concrete pad(s) have been poured and anchor bolts are installed per ChargePoint specifications.	En cas de bornes sur pied, tous les socles en béton de 2' x 2' x 2' requis ont été coulés et des boulons d'ancrage ont été installés conformément aux spécifications ChargePoint.
(Please provide picture of the concrete pad(s) showing anchor bolts, conduit and wire) _____ Initials	(Veuillez fournir une photo des socles en béton sur laquelle les boulons d'ancrage, les conduits et les câbles sont visibles) _____ Initiales
If stations are going to be wall mounted all conduit and wire has been run to the station location(s).	Si les bornes doivent être montées au mur, tous les conduits et les câbles ont été acheminés jusqu'à l'emplacement des bornes.
Initials	Initials
The cellular network at the location of the concrete pad or wall mount location as described above has been tested to be within cellular signal strength of -90dbm.	La puissance du signal cellulaire à l'emplacement du socle en béton ou du support mural a été testée et respecte la limite de -90 dBm.
Initials	Initials
You have tested and verified that there is 30A of current for each dedicated circuit running to the station locations.	Vous avez testé et vérifié qu'un courant de 30 A est disponible sur chaque circuit dédié fonctionnant à l'emplacement des bornes.
Initials	Initials
New 40 Amp breakers are in place.	De nouveaux disjoncteurs de 40 A ont été installés.
Initials	Initials
Please submit this completed notification to: support.eu@chargepoint.com	Veuillez envoyer cette notification dûment remplie à l'adresse suivante : support.eu@chargepoint.com
Company Name:	Raison sociale :
By:	Par :
Name:	Nom :
Title:	Fonction :
Date:	Date :
EXHIBIT 2:	ANNEXE 2 :
FLEX BILLING TERMS	CONDITIONS DE FACTURATION FLEX
This Exhibit sets forth certain additional terms and conditions ("Flex Billing Terms") pursuant to which Customer may charge Users fees for the use of Customer's Charging Stations.	Cette Annexe énonce des conditions générales supplémentaires (« Conditions de facturation Flex ») selon lesquelles le Client peut facturer aux Utilisateurs les frais d'utilisation de ses Bornes de recharge.
In order to charge such fees, Customer must subscribe to a Service Plan that includes CPF's management, collection and/or processing services related to such fees ("Flex Billing").	Pour facturer ces frais, le Client doit souscrire un Abonnement qui comprend des services de gestion, collecte et/ou traitement par CPF relatifs auxdits frais (« Facturation Flex »).
1. DEFINITIONS.	1. DÉFINITIONS.
The following additional defined terms shall apply to these Flex Billing Terms:	Les conditions supplémentaires définies ci-après s'appliquent aux Conditions de facturation Flex :
1.1 "CPF Fees" means a fee, currently equal to ten percent (10%) of Session Fees, charged for a particular Session.	1.1 Les « Frais CPF » désignent les frais, qui représentent actuellement dix pour cent (10 %) des Frais de session, facturés pour une Session.

CPF Fees are charged by CPF in exchange for its collection and processing of Session Fees on behalf of Customer.	Les Frais CPF sont facturés par CPF pour la collecte et le traitement des Frais de session pour le compte du Client.
CPF will provide Customer with thirty (30) days prior written notice (which may include, without limitation, notice provided by CPF through its regular newsletter to Customer) of any increase in CPF Fees.	CPF doit donner au Client un préavis écrit de trente (30) jours (y compris, sans s'y limiter, par le biais de sa newsletter au Client) en cas d'augmentation des Frais CPF.
1.2 "Net Session Fees" means the total amount of Session Fees collected on behalf of the Customer by CPF, less CPF Fees and Taxes, if any, required by law to be collected by CPF from Users in connection with the use of Charging Stations.	1.2 Les « Frais de session nets » désignent le montant total des Frais de session collecté pour le compte du Client par CPF, moins les Frais CPF et les Taxes, le cas échéant, dont le prélèvement par CPF auprès des Utilisateurs est exigé par la loi dans le cadre de l'utilisation des Bornes de recharge.
Except as required by law, Customer shall be responsible for the payment of all Taxes incurred in connection with use of Customer's Charging Stations.	Sauf disposition contraire de la loi, le Client est responsable du paiement de toutes les Taxes applicables liées à l'utilisation des Bornes de recharge du Client.
1.3 "Session" or "Charging Session" means the period of time during which a User uses Customer's Charging Station to charge his or her electric vehicle for a continuous period of time not less than two (2) minutes commencing when a User has accessed such Charging Station and ending when such User has terminated such access.	1.3 La « Session » ou « Session de recharge » désigne la durée pendant laquelle un Utilisateur utilise une Borne de recharge du Client pour recharger son véhicule électrique ; il s'agit d'une durée continue d'au moins deux (2) minutes qui commence lorsque l'Utilisateur accède à la Borne de recharge et prend fin à l'arrêt dudit accès.
1.4 "Session Fees" means the fees of Customer for a Charging Session, inclusive of any applicable Taxes, but excluding VAT.	1.4 Les « Frais de session » désignent les frais du Client pour une Session de recharge, toutes Taxes comprises à l'exception de la TVA.
2. FLEX-BILLING SERVICE FOR CHARGING STATIONS.	2. SERVICE DE FACTURATION FLEX POUR LES BORNES DE RECHARGE.
2.1 SESSION FEES.	2.1 FRAIS DE SESSION.
Customer shall have sole authority to determine and set in real-time Session Fees.	Seul le Client a le droit de définir et de fixer les Frais de session en temps réel.
Customer shall be solely responsible for determining and charging Session Fees in compliance with all applicable laws and regulations (including without limitation any restriction on Customer's use of per-kWh pricing).	Seul le Client est responsable de fixer et de facturer les Frais de session de recharge conformément aux lois et réglementations en vigueur (y compris, sans s'y limiter, toute restriction concernant l'utilisation par le Client d'une tarification par kWh).
Customer acknowledges that CPF is not responsible for informing Customer of applicable laws or changes thereto, and CPF will not be liable to Customer or any third party for any alleged or actual failure of Customer to comply with such applicable laws and regulations.	Le Client reconnaît que CPF n'est pas responsable de l'informer des lois en vigueur ou de leur modification, et CPF ne saurait être tenu responsable du non-respect, supposé ou avéré, par le Client des lois et réglementations en vigueur.
2.2 DEDUCTIONS FROM SESSION FEES.	2.2 DÉDUCTION DES FRAIS DE SESSION.
In exchange for CPF collecting Session Fees on behalf of the Customer, the Customer hereby authorises CPF to deduct from all Session Fees collected:	En contrepartie des Frais de session collectés par CPF pour le compte du Client, le Client autorise CPF à déduire de l'ensemble des Frais de session collectés :
(i) CPF Fees and (ii) to the extent required by Section 3, applicable Taxes.	(i) les Frais CPF et (ii) les Taxes applicables dans la mesure requise par la Section 3.
2.3 PAYMENT TO CUSTOMER OF NET SESSION FEES.	2.3 PAIEMENT AU CLIENT DES FRAIS DE SESSION NETS.

CPF shall remit Net Session Fees to Customer not more than thirty (30) days after the end of each calendar month as directed by Customer from time to time through the applicable ChargePoint Services.	CPF doit reverser chaque mois les Frais de session nets au Client sous trente (30) jours fin de mois, tel qu'indiqué par le Client par le biais des Services ChargePoint applicables.
Notwithstanding the foregoing, no such payment will be required if at the end of any calendar month the amount due to Customer hereunder is less than fifty Euro (€50), except in connection with the expiration or termination of this Agreement.	Nonobstant ce qui précède, aucun paiement n'est exigible si le montant dû au Client à la fin du mois calendaire est inférieur à cinquante euros (50 €), sauf si le Contrat arrive à terme ou est résilié.
In no event shall CPF remit amounts due to Customer, regardless of the amount then due, later than thirty (30) days following the end of each calendar quarter.	CPF ne peut en aucun cas reverser les sommes dues au Client, quel qu'en soit le montant, plus de trente (30) jours après la fin de chaque mois calendaire.
3. TAXES.	3. TAXES.
Customer is responsible for the payment of all sales, use, value added and similar taxes (collectively "Sales Tax") incurred in connection with Session Fees; provided that CPF is solely responsible for all Taxes assessable based on CPF's income, property and employees.	Le Client est responsable du paiement de toutes les taxes sur les ventes, l'utilisation, la valeur ajoutée et autres taxes similaires (collectivement désignées la « Taxe sur les ventes ») applicables relevant des Frais de session, et CPF est seul responsable de toutes les Taxes exigibles adossées aux revenus, aux biens et aux employés de CPF.
Where CPF is required by law to collect and/or remit the Sales Tax for which Customer is responsible, and to the extent required, the appropriate amount shall be invoiced to Customer and deducted by CPF from Session Fees, unless Customer has otherwise provided CPF with a valid tax or regulatory exemption certificate or authorization from the appropriate taxing or regulatory authority.	Si la loi exige que CPF collecte et/ou reverse la Taxe sur les ventes dont le Client est responsable, et dans la mesure requise, le montant approprié est facturé au Client et déduit par CPF des Frais de session, sauf si le Client a fourni à CPF un certificat ou une autorisation d'exonération valable délivré(e) par l'autorité compétente.
EXHIBIT 3:	ANNEXE 3 :
TERMS REGARDING GRANTING OF RIGHTS	CONDITIONS D'OCTROI DE DROITS
This Exhibit sets forth certain additional terms and conditions applicable to Rights Grantors and Rights Grantees regarding the granting of Rights ("Rights Terms").	La présente Annexe énonce des conditions générales supplémentaires applicables aux Cédants et aux Bénéficiaires concernant l'octroi de Droits (les « Conditions d'utilisation des droits »).
The Rights Terms are part of the Agreement, and all use of the ChargePoint Services permitted pursuant to the Rights Terms remains subject to the Agreement.	Les Conditions d'utilisation des droits font partie intégrante du présent Contrat, et toute utilisation des Services ChargePoint autorisée par les Conditions d'utilisation des droits reste soumise au Contrat.
1. ADDITIONAL DEFINITIONS.	1. DÉFINITIONS SUPPLÉMENTAIRES.
The following additional definitions shall apply.	Les définitions supplémentaires suivantes s'appliquent.
1.1 "Rights Grantor" means Customer.	1.1 Le « Cédant » désigne le Client.
1.2 "Rights Grantee" means any person to whom Customer has granted Rights.	1.2 Le « Bénéficiaire » désigne toute personne à qui le Client a accordé des droits.
For purposes of this Agreement, a Customer shall be deemed to have granted Rights to the entity assisting Customer with creating its account and initiating Customer's access to Services.	Aux fins du présent Contrat, un Client peut être réputé avoir octroyé des Droits à l'entité qui l'assiste pour la création de son compte et l'activation de son accès aux Services.
2. TERMS.	2. CONDITIONS.

This Section governs Customer's granting of Rights as a Rights Grantor.	Cette Section régit l'octroi de Droits de la part du Client en tant que Cédant.
2.1 LIMITED RIGHTS.	2.1 DROITS LIMITÉS.
A Rights Grantee's right to access and use the ChargePoint Services for and on behalf of a Rights Grantor is limited to the specific Rights granted by such Rights Grantor to such Rights Grantee.	Les droits du Bénéficiaire concernant l'accès et l'utilisation des Services ChargePoint pour le compte et au nom du Cédant sont limités aux Droits spécifiques octroyés par le Cédant audit Bénéficiaire.
Such Rights may be limited according to the Service Plan(s) subscribed to by Customer.	Ces Droits peuvent être limités en fonction des Abonnements souscrits par le Client.
Customer may revoke Rights, or any portion thereof, it has granted to a Rights Grantee at will and such Rights will thereafter be terminated with respect to such Rights Grantee.	Le Client peut à tout moment révoquer, en totalité ou en partie, les Droits qu'il a octroyés au Bénéficiaire et lesdits Droits peuvent par la suite être résiliés à l'égard de ce Bénéficiaire.
In no event may Customer grant Rights in excess of those provided to it through the Service Plan(s) to which it has subscribed.	Le Client ne peut en aucun cas octroyer des Droits supérieurs à ceux qui lui sont accordés par les Abonnements qu'il a souscrits.
2.2 RESPONSIBILITY FOR AUTHORISED USER.	2.2 RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR AUTORISÉ.
All use of the ChargePoint Services by a Rights Grantee exercising Rights granted by Customer shall be subject to the terms and conditions of the Agreement (including without limitation Customer's indemnification obligation pursuant to Section 9 thereof).	Toute utilisation des Services ChargePoint par un Bénéficiaire exerçant des Droits octroyés par le Client est soumise aux conditions générales du présent Contrat (y compris, sans s'y limiter, l'obligation d'indemnisation du Client en vertu de la Section 9 du présent Contrat).
Customer shall be responsible for the actions, omissions, or performance of such Rights Grantee while exercising any such Rights, as if such action, omission or performance had been committed by Customer directly.	Le Client est tenu responsable des actions, omissions ou performances du Bénéficiaire dans l'exercice de ces Droits, au même titre que s'il en était directement l'auteur.
2.3 NO AGREEMENT.	2.3 ABSENCE DE CONTRAT.
Customer acknowledges and agrees that the ChargePoint Services merely enable a Rights Grantor to extend Rights to Rights Grantees.	Le Client reconnaît et convient que les Services ChargePoint permettent simplement au Cédant d'étendre ses Droits aux Bénéficiaires.
The mere extension of such Rights by a Rights Grantor to a Rights Grantee does not constitute an agreement between Rights Grantor and the Rights Grantee with respect to the granted Rights or the exercise of such Rights by the Rights Grantee.	Cette simple extension des Droits du Cédant à un Bénéficiaire ne constitue pas un contrat entre le Cédant et le Bénéficiaire en ce qui concerne les Droits octroyés ou leur exercice par le Bénéficiaire.
CPF does not, either through the terms of the Agreement or the provision of ChargePoint Services undertake to provide any such agreement.	CPF n'entend pas fournir un tel contrat, que ce soit aux termes du présent Contrat ou par la fourniture des Services ChargePoint.
It is the responsibility of the Rights Grantor and the Rights Grantee to enter into such an agreement on terms mutually acceptable to each.	Il est de la responsabilité du Cédant et du Bénéficiaire de conclure un tel contrat selon des conditions acceptables pour chaque partie.
CPF expressly undertakes no liability with respect to such an agreement and Rights Grantor fully and unconditionally releases CPF from any liability arising out of such an agreement.	CPF se dégage expressément de toute responsabilité concernant ledit contrat et le Cédant dégage en totalité et sans condition CPF de toute responsabilité découlant d'un tel contrat.
Further Rights Grantor agrees to indemnify and hold CPF, its officers, directors, agents, Affiliates, distribution partners, licensors and suppliers harmless from and against any and all claims, actions, proceedings, costs, liabilities, losses and expenses (including, but not limited to, reasonable legal	Le Cédant accepte en outre de garantir et protéger CPF, ses responsables, directeurs, agents, Sociétés affiliées, partenaires de distribution, concédants et fournisseurs contre les plaintes, actions, procédures, coûts, responsabilités, pertes et dépenses (y compris, sans s'y limiter, le montant des frais de représentation juridique raisonnablement engagés)

fees) (collectively, "Claims") suffered or incurred by such indemnified parties resulting from or arising out of such agreement.	(collectivement, les « Réclamations ») encourus ou subis par les parties indemnisées résultant ou découlant dudit contrat.
EXHIBIT 4: INSURANCE REQUIREMENTS	ANNEXE 4 : EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE
Minimum Coverage.	Couverture minimale.
During the Term, Customer and CPF shall both maintain in full force and effect, at their own cost and expense, the following coverages and amounts of insurance:	Pendant la durée du présent Contrat, le client et CPF doivent maintenir pleinement en vigueur, à leurs frais et dépens, les couvertures et montants d'assurance suivants :
Public Liability Insurance	Assurance responsabilité civile
<i>Limits:</i>	<i>Limites :</i>
\$1,000,000 (or EUR equivalent) Each Occurrence	1 000 000 \$ (ou l'équivalent en EUR) pour chaque occurrence
\$2,000,000 (or EUR equivalent) General Aggregate and Products/ Completed Operations Aggregate (Separately)	2 000 000 \$ (ou l'équivalent en EUR) pour la limite globale générale et la limite globale pour les Produits/Activités réalisées (séparément)
<i>Coverage:</i>	<i>Couverture :</i>
Occurrence Form, Public Liability Insurance including Personal Injury, Products Liability, Completed Operations, Blanket Contractual and Broad Form Property Damage Coverage, Clients and Contractors Protective.	Formule couvrant les occurrences, l'Assurance responsabilité civile, y compris les Dommages corporels, la Responsabilité du fait des produits, les Activités réalisées, la Couverture contractuelle générale et la Formule étendue d'assurance contre les dommages et la Responsabilité civile des clients et des sous-traitants.
Should provide primary (and not contributing) coverage, containing cross-liability and severability of interest clauses.	Devrait fournir une couverture primaire (et non fiscale), comportant une clause de responsabilité réciproque ainsi qu'une clause d'individualité des intérêts.
<i>Per Location Limits:</i>	<i>Limites par lieu :</i>
General Aggregate Limit applies per location.	La limite globale générale s'applique par lieu.
Automobile Liability	Responsabilité civile automobile
Bodily Injury & Property Damage	Dommages corporels et matériels
Combined Single Limit - \$1,000,000 (or EUR equivalent) Each Accident	Limite unique combinée - 1 000 000 \$ (ou l'équivalent en EUR) pour chaque accident
<i>Coverage:</i>	<i>Couverture :</i>
Comprehensive Form including Employer's Non-Owned & Hired Liability providing primary (and not contributing) coverage, containing cross-liability and severability of interest clauses.	Formule globale, y compris l'assurance pour les véhicules loués ou qui ne sont pas la propriété de l'employeur offrant une couverture primaire (et non fiscale), comportant une clause de responsabilité réciproque ainsi qu'une clause d'individualité des intérêts.
Workers Compensation:	Indemnisation des employés :
Statutory Benefits	Prestations réglementaires
Employers' Liability:	Responsabilité civile de l'employeur :
\$1,000,000 (or EUR equivalent) Employers' Liability	1 000 000 \$ pour la responsabilité civile de l'employeur (ou l'équivalent ou EUR)

<i>This Workers' Compensation and Employer's liability insurance must contain a waiver by the insurer of all rights of legal and conventional subrogation against Client and Property Management Company.</i>	<i>Cette assurance contre les accidents du travail et de responsabilité civile de l'employeur doit comporter une clause de renonciation par l'assureur à tous les droits de subrogation conventionnelle et juridique à l'encontre du Client et de la Société en charge de la gestion de la propriété.</i>
<u>Umbrella/Excess</u>	<u>Responsabilité</u>
<u>Liability:</u>	<u>multirisques/additionnelle :</u>
\$5,000,000 (or EUR equivalent) Each Occurrence	5 000 000 \$ (ou l'équivalent en EUR) pour chaque occurrence
\$5,000,000 (or EUR equivalent) Aggregate	5 000 000 \$ (ou l'équivalent en EUR) pour la limite globale
<u>Forms for All Coverages:</u>	<u>Formules pour toutes les couvertures :</u>
<i>Copy of specific applicable additional insured endorsement and waiver of subrogation endorsement must be attached and noted on Certificate of Insurance.</i>	<i>Une copie de l'avenant spécifique de l'assuré additionnel applicable et du document de renonciation à l'avenant de subrogation doit être jointe au Certificat d'assurance et indiquée sur celui-ci.</i>
<u>EXHIBIT 5:</u>	<u>ANNEXE 5 :</u>
<u>TERMINATION FEE SCHEDULE</u>	<u>BARÈME DES FRAIS DE RÉSILIATION</u>
The following Termination Fee shall apply to an early termination of the Customer based on the Subscription Term purchased by the Customer:	En cas de résiliation anticipée du Client, les Frais de résiliation suivants s'appliquent sur la base de la Période d'abonnement souscrite par le Client :
Subscription Term	Période d'abonnement
Termination Fee	Frais de résiliation
1.	1.
Three Year Subscription Term €1,000	Période d'abonnement de trois ans 1 000 EUR
2.	2.
Five Year Subscription Term €1,500	Période d'abonnement de cinq ans 1 500 EUR